### LES ROUTES, VOIES ET CHEMINS

## Les chemins communaux : les conditions de leur entretien et de leur réfection

Il est nécessaire de rappeler qu'au début et jusqu'au milieu du XIX° siècle, les routes qui parcourent la France, notamment celles qui desservent les campagnes sont en très mauvais état. Un premier effort visant à l'amélioration est observé sous la Restauration, mais partout l'argent manque pour assurer l'entretien et la réfection des voies qui relient les villages entre eux. Les routes royales sont construites par l'Etat (comme la Route des Flandres), les routes départementales par les Conseils Généraux et la Loi du 28 Juillet 1824 confie aux Municipalités l'entretien et la réfection des chemins vicinaux qui joignent les communes entre elles. Dans la période 1825-1855 un gros effort sera réalisé pour l'entretien des routes royales, on en compte 33 536 km en 1824, il y en aura plus de 36 000 km en 1855, elles étaient utilisables à 42,6% en 1824, elles le seront à 98% en 1855.

La Loi du 21 Mai 1836 sur les chemins vicinaux distingue deux types de voies : les chemins vicinaux ordinaires dont l'entretien est confié aux seules communes et les chemins de grande communication dont les communes ont aussi la charge de l'entretien mais qui peuvent bénéficier de subventions départementales. La Loi de 1836 impose aux communes d'affecter deux tiers de leurs ressources ordinaires au service vicinal.

Un premier règlement départemental sur les chemins vicinaux est établi en mars 1837 en exécution de la Loi du 21 Mai 1836, il fut modifié en 1845, renforçant les attributions des Maires sur la surveillance des chemins

Pour la construction, la réfection ou l'entretien des chemins vicinaux, les travaux étaient proposés par les agents-voyers (en principe, un par canton), nommés par le Préfet et payés par le Conseil Général. Tous les ans, en mai, en compagnie du Maire de chaque commune, ils visitaient les voies vicinales pour établir la liste des travaux à envisager pour la réparation de ces chemins et établir une évaluation de la dépense prévisible. Dans le même temps l'autorité préfectorale adressait aux Maires, la somme des dépenses obligatoires à inscrire au budget pour l'entretien des chemins vicinaux de grande communication traversant la commune. Une réunion du Conseil municipal suivait cette visite ; le Conseil créait pour l'année suivante les ressources nécessaires en votant un prélèvement sur les ressources ordinaires de la commune ou, en cas de ressources insuffisantes, ce qui était très souvent le cas, votait des prestations en nature (au maximum trois journées de travail) et/ou la levée de centimes spéciaux sur les impôts de la commune (au maximum 5 centimes additionnels). Ces délibérations étaient prises avec le concours et l'assentiment des plus fort imposés de la commune. Si ces ressources étaient insuffisantes pour réaliser les travaux envisagés, le Conseil Municipal pouvait voter une imposition extraordinaire que, seule, une ordonnance royale pouvait rendre exécutoire.

Tous les trois ans, dans chaque commune, le contrôleur des contributions directes, assisté des répartiteurs des impôts locaux désignés par le Conseil municipal, dressait la liste des habitants assujettis aux impôts fonciers, mobiliers, à la contribution personnelle et à la patente. Cette liste était révisée chaque année. Les prestations en nature étaient dues par les contribuables payant sur la commune des impôts mobiliers ou fonciers ou la contribution personnelle. Y étaient assujettis tous les hommes de 18 à 60 ans portés au rôle des contributions directes. Les propriétaires, cultivateurs, fermiers et artisans devaient la prestation pour les membres mâles de leur famille et pour leurs serviteurs, pour chaque bête de somme, de trait ou de selle, pour chaque charrette ou voiture attelée au service de la famille ou de l'établissement agricole ou artisanal situé sur la commune...

La liste ainsi établie ou révisée était mise en possession du contrôleur qui établissait les rôles et avertissements à l'adresse des assujettis qui avaient un mois pour choisir la manière dont ils s'acquitteraient des prestations : en travail, avec animaux de trait et charrettes pour ceux qui en possédaient ou en argent.

Les travaux de prestation en nature étaient exécutés à deux époques de l'année, choisies à des moments où rien ne pressait en matière de travaux agricole : les deux tiers entre le 1<sup>er</sup> Avril et le 30 Juin, le dernier tiers entre le 15 Septembre et le 31 Octobre. Au moins quinze jours avant le début des travaux, le dimanche, à l'issue de la messe paroissiale, le Maire faisait annoncer l'époque du début des travaux dont les dates étaient affichées à la porte de la mairie. L'annonce était renouvelée le dimanche suivant. Chaque assujetti se voyait alors remettre, ce jour-là, par le garde-champêtre, une convocation signée « portant réquisition de se rendre tel jour, à telle heure, sur tel chemin, pour y faire les travaux indiqués » (1) cet avis indiquant que l'on exigerait du contribuable qui négligerait d'obéir à la réquisition une redevance en argent.

Les travaux relatifs à la prestation étaient exécutés sous la direction de l'agent-voyer, sous la surveillance du Maire, de son adjoint ou d'un conseiller délégué, le garde champêtre nécessairement présent était placé sous les ordres de la personne chargée de surveiller mais surtout avait mission de relever les absences et de faire respecter les horaires...

La prestation achevée, Maire et agent-voyer constataient l'exécution des tâches et adressaient les relevés de présence au percepteur chargé de valider les dégrèvements résultant du travail effectué, de convertir les prestations non effectuées en argent et de les recouvrer sur les contribuables ayant déclaré vouloir les payer en numéraire et sur les assujettis absents ou récalcitrants.

La perception d'une taxe vicinale en nature persista à Neufvy jusqu'en 1903. Pour 1904, le Conseil Municipal décida d'appliquer la Loi du 31 Mars 1903 qui lui permettait de soumettre tous les assujettis à une taxe vicinale payable en argent. Cela n'empêcha pas certaines années de réserver un crédit pour payer, comme en 1932, des habitants du village au chômage à la réparation des chemins vicinaux. Le Maire demanda à reconduire cette initiative en 1933, ce que le Conseil refusa; ce fut une des rares fois où une proposition du Maire ne fut pas acceptée.

La part du budget communal consacrée à l'entretien des chemins vicinaux était souvent si importante qu'elle ne laissait aucune disponibilité pour l'entretien des chemins d'intérêt rural qui servaient à la desserte des champs et qui étaient placés, eux aussi, sous la responsabilité de la commune : les entretenaient ceux qui y trouvaient intérêt : les cultivateurs et propriétaires riverains pour l'enlèvement des récoltes, aussi étaient-ils impraticables une bonne partie de l'année ; ils étaient même parfois difficiles à retrouver : des propriétaires ou des fermiers peu scrupuleux essayaient quelquefois d'empiéter sur le chemin bordant leur champ ou même de l'annexer à leur fonds.

Chaque année en Novembre, le Conseil Municipal de Neufvy, après avoir entendu le rapport du Maire et de deux Conseillers Municipaux nommés en vertu d'un arrêté du 20 Mai 1825, membres de la Commission des chemins, arrêtait, à partir de l'état estimatif établi par la Commission, les ressources créées pour l'entretien et la réfection des chemins. Les travaux ne pouvaient être décidés sans l'assentiment, en vertu de la Loi du 15 Mai 1818, des « plus haut cotisés », les dix contribuables les plus importants qu'on invitait au Conseil quand ce dernier avait à décider des dépenses de la Commune. Dès que le Conseil ainsi constitué avait arrêté les travaux, après approbation de la décision par le Préfet, l'agent-voyer, agissant comme mandataire de la Commune procédait l'adjudication des travaux, à leur surveillance et à leur réception.

Les espèces monétaires étant rares, la quasi-totalité des Communes, dont Neufvy, avaient recours aux « prestations en nature rachetables » qui permettaient aux contribuables de la Commune de se libérer de leur imposition vicinale en travaillant pour l'entretien et les réparations des chemins vicinaux de la commune. Pour estimer le coût des travaux réalisés et leur équivalent en impôts payés, le

Conseil Général déterminait, chaque année, le prix de chacune des prestations en nature. En 1833, par exemple, les valeurs étaient ainsi établies :

- 1 franc par journée de travail du contribuable, de ses fils ou de ses domestiques
- 3 francs par journée de travail pour un cheval de selle, d'attelage ou de charrue
- 2 francs par journée de travail d'un mulet
- 0,50 franc par journée de travail d'un âne
- 3 francs par journée d'emploi d'une charrette.

Les travaux de réparation ou de réfection de la voierie communale ne pouvaient s'opérer sans cailloux, pour ce faire, les assujettis procédaient, à l'automne ou au printemps, quand les champs sont découverts, avant le dernier labourage précédant les semailles, à l'épierrage des champs aux alentours du chemin à recharger ou à refaire. Quelquefois, pour soulager la misère de certains habitants en temps de disette et pour augmenter la provision de pierres, la Commune autorisait les indigents valides, à ramasser les cailloux des champs et à les rassembler à des endroits convenus, le travail leur était faiblement payé mais leur constituait une ressource, très exceptionnellement les cailloux étaient achetés dans les carrières proches.

Sauf pour le chemin qui relie Moyenneville à l'actuelle Départementale 73, les voies et chemins qui existent actuellement, préexistaient au début du XIX° siècle. La Municipalité les avait classés par ordre d'importance :

- le chemin des « Petits Ponts » mène de Neufvy à Gournay, premier débouché de la commune vers la Route des Flandres et vers le « bourg » dont Neufvy a toujours été considéré comme la dépendance. De l'autre côté, ce chemin, après avoir traversé la commune, mène de Neufvy à Montiers et passe par Wacquemoulin, répertorié comme chemin vicinal de moyenne communication
- le chemin d'Hémévillers à Méry qui longe le Moulin de Neufvy, traverse le chemin précédent à l'entrée du village et monte vers le calvaire et se poursuit au-delà, classé comme chemin vicinal de petite communication. Les autres chemins de la commune étaient réputés d'intérêt rural :
- le chemin de Ménévillers à Gournay qui part de la Mairie-Ecole pour croiser le chemin de Méry après le calvaire.
- le chemin de Neufvy au Bout du Bois
- le chemin de Moyenneville au Bout du Bois
- le chemin de Saint-Maur à Ménévillers en passant par la Ferme de « La Garenne ».

En 1959, l'Ordonnance n°59.115 du 07 Janvier modifiait la législation antérieure et prévoyait pour les communes deux types de chemins :

- les voies communales du domaine public : étaient classés à ce titre le CV n°2 de Neufvy à Méry sur 2290 m linéaires, le chemin de Neufvy au Bout du Bois sur 685 m, la voie urbaine de la Rue d'en Bas sur 540 m.
- les chemins ruraux du domaine privé de la commune : celui de la Somme d'Or sur 3 000 m, celui de la Cavée sur 860 m, celui de Moyenneville sur 520 m
- les autres chemins dont on différa le recensement.

En 1964, la commune entreprit pour 140 000 F de travaux de voierie qui prévoyaient la mise en état de viabilité de 3 500 m de chemins après les opérations de remembrement. En 1996, la commune sollicitait son inscription au plan triennal d'application d'enduits superficiels sur les chemins communaux.

#### Le « Chemin des Petits Ponts »

C'est ainsi qu'on nommait au début du XIX° siècle le chemin qui conduit de Neufvy à Gournay, il était toujours en mauvais état, du fait des deux déclivités qui conduisent au fond bourbeux emprunté par la Somme d'Or. Les moindres pluies arrachaient les matériaux dont on avait constitué le chemin. Il était si impraticable qu'on l'abandonnait l'hiver, saison où il était le plus indispensable. On doit comprendre que, débouché naturel vers Gournay et par la Route des Flandres, route royale, vers le marché aux blés de Pont-Sainte-Maxence, il ait été l'objet d'une grande sollicitude de la part des conseils municipaux successifs de Neufvy. Il fut cité une première fois sur les registres municipaux, le 10 Vendémiaire An III (1<sup>er</sup> Octobre 1794) : les habitants reçurent des autorités publiques, l'autorisation d'abattre un certain nombre d'arbres pour leur usage, « à la charge pour (eux) de raccommoder le chemin de Neufvy à Gournay à chacun une journée par ménage et les cultivateurs fournissant les tombereaux pour les ouvrages… ».

Le Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Janvier 1815 établit le constat suivant « ce chemin traverse un marais bordé de canaux profonds et dangereux dont les bords demandent à être plantés pour la sûreté publique ». La côte de Neufvy posait problème, le Conseil décida de la recharger dans sa partie marécageuse, de l'abaisser dans sa partie haute et d'employer à ces travaux le reliquat laissé par les six années budgétaires précédentes. En 1817, le Préfet ayant autorisé l'emploi des fonds communaux pour procurer du travail et soulager ainsi la misère de la classe ouvrière et indigente, il fut procédé à un premier arasement de la croupe de la côte sur 90 m. A partir des indications données, nous avons pu évaluer au minimum à 915 m3 le volume de terre enlevée : la dépense coûta 300 F, les hommes ayant été payés 20 sous par jour, les femmes, à qui on confia des travaux n'excédant pas la portée de leurs facultés physiques, 12 sous.

Le 05 Novembre 1835, le Conseil Municipal désignait Pierre-François DE CANLERS et Antoine LACHAISE pour surveiller et conduire les travaux à faire sur les chemins communaux. En 1836, le Conseil décidait que le « Chemin des Petits Ponts » serait réparé, qu'on y consacrerait deux jours de prestations en nature, décision reprise en 1837 assortie en complément du versement de trois centimes additionnels.

En 1840, les efforts en matière vicinale se portèrent toujours sur ce même chemin, la dépense fut acquittée par le paiement de deux jours de prestations en nature et par trois centimes additionnels au principal des quatre contributions. Dans le même temps, 30 F furent prévus pour la réparation du premier des deux ponts-chaussée qui servait à l'écoulement des eaux du Marais de Planque.

En 1841, des travaux d'importance furent encore prévus sur ce chemin dont on souhaitait, une nouvelle fois, adoucir la pente, le Conseil décida de mobiliser 1331 F de ressources en argent (surtout pour l'achat des matériaux) et 274 F de prestations à faire en nature : on prévit d'araser la chaussée sur une hauteur moyenne de 1,80 m, sur une longueur de 264 m et sur 4 m de large : c'est 1900 m3 qu'on s'apprêtait à enlever avec les faibles moyens de l'époque. Finalement on n'arasa cette année-là que 119 m de chemin pour lesquels on déblaya 857 m3 de terre et construisit, en remplacement de l'ancienne, une chaussée de 4 m de large et de 27 cm d'épaisseur.

# L'actuelle Départementale 73

Au début du XIX° siècle, cette route est connue sous l'appellation de « Chemin de Neufvy à Wacquemoulin ». Un arrêté préfectoral du 21 Mars 1826 lui imposait une largeur de six mètres. En 1837, un arrêté interdit de construire le long des chemins vicinaux et des rues du village sans avoir demandé et obtenu préalablement l'alignement de la part de l'autorité municipale.

Réuni le 03 Août 1838, le Conseil Municipal de Neufvy demanda qu'un chemin de grande communication fût établi de Montiers à Monchy-Humières qui traverserait la Route des Flandres à Gournay. A Monchy, ce chemin rejoindrait la route de Compiègne à Abbeville, à Montiers celle de Montdidier à Pont-Ste-Maxence et aussi la nouvelle route se dirigeant vers Saint-Just. Le Conseil Municipal insista sur la commodité qu'offrirait ce chemin aux marchands de chanvre des environs de Breteuil, Saint-Just, Maignelay, aux marchands de grains allant chaque semaine approvisionner le marché de Compiègne, de plus, il permettrait un transport plus facile des laines vers Beauvais qui, depuis toujours, était le centre de cette importante industrie agricole. Le Conseil disait accepter de payer sa part à condition que les contribuables de la commune fussent imposés sous forme de prestation.

La Municipalité de Neufvy réitéra sa demande en Mars 1839 insistant sur la nécessité et l'urgence d'une pareille construction, l'année suivante, elle classa ce chemin, jusqu'alors réputé rural en chemin vicinal. Il reçut, en 1846, deux panneaux placés à l'entrée et à la sortie du village qui indiquaient que par arrêté préfectoral du 15 Février 1846 la mendicité était interdite dans le département de l'Oise.

Comprenant qu'il n'obtiendrait pas le classement de ce chemin vicinal en catégorie « grande communication », en 1847, le Conseil abaissa sa prétention et demanda qu'il le soit en « moyenne communication », que des fonds soient centralisés pour sa réfection et que les communes de Monchy, Gournay et Neufvy soient surimposées de 15 centimes spéciaux afin de voir leur souhait se réaliser.

En Septembre 1849, d'importants travaux furent engagés sur le chemin. Appelé à fixer la durée de la journée de travail de ceux qui le réparaient, le Conseil Municipal décida que les ouvriers y seraient employés de six heures du matin à six heures du soir avec deux pauses d'une demi-heure pour le déjeuner et le goûter, que l'ouvrier serait payé 1,25 F par journée, le conducteur de travaux 1,50 F et que ce dernier serait « autorisé à renvoyer celui des ouvriers qui ne se (rendrait) pas à l'heure fixée au travail et au besoin à verbaliser contre lui ». A nouveau, le Conseil demanda que ce chemin qui joignait dorénavant Saint-Just à Monchy, traversant les terroirs de Ravenel, Montiers, Léglantiers, Wacquemoulin, Moyenneville, Neufvy, Gournay soit classé « chemin vicinal de moyenne communication ». Il sollicita son rattachement au chemin de Saint-Martin-aux-Bois qui permettrait de se rendre à Maignelay.

Le projet de ce chemin de moyenne communication entre Saint-Just et Monchy ayant été communiqué au Conseil Municipal en Avril 1850, ce dernier émit des réserves sur le tracé proposé, des corrections ayant été opérées, la Municipalité l'avalisa en Décembre 1850.

Par arrêté préfectoral du 18 Juillet 1850, le chemin de Gournay à Saint-Just fut classé en chemin vicinal de moyenne communication sous le n° 43. Il comprenait donc le « chemin des Petits Ponts au départ de Gournay vers Neufvy. En mai 1851, prévoyant les travaux vicinaux de 1852, la Commune décida de lui consacrer trois journées de prestations et cinq centimes additionnels.

La réfection de ce chemin étant nécessaire, en décembre 1853, afin d'obtenir une subvention d'Etat de 2 000 F, le Sous-Préfet sollicita la Commune pour une participation de 965 F. Elle y répondit par la négative, le budget de la Commune ayant été obéré par la construction de l'Ecole, il était impossible à la Municipalité d'apporter la moindre contribution, rappelant aussi que les agriculteurs comme les particuliers de la Commune se ressentaient encore financièrement de l'orage de grêle du 12 Août 1843 qui avait bien failli les ruiner tous, qu'en conséquence, on ne pouvait que refuser le crédit demandé. En 1854, 400 F furent réservés à l'achèvement du chemin. Les budgets suivants lui consacrèrent trois journées de prestations en nature et cinq centimes additionnels.

En Novembre 1860, la Municipalité décida l'élargissement du chemin dans la traversée du village et l'acquisition des parcelles le permettant. En 1861, elle fit placer un poteau indicateur à son intersection avec le Chemin d'Hémévillers à Méry et des parcelles appartenant à BILLET et à

WARCONSIN furent acquises pour l'élargissement du chemin dans la traversée du village. En 1862, appelé à donner son avis sur l'éventuel prolongement du chemin vicinal n° 43 jusque Villers-sur-Coudun, la Municipalité ne s'y opposa pas mais refusa de supporter des charges pour une amélioration qui ne lui apportait aucun profit, son intérêt résidait dans la possibilité de se rendre facilement à Compiègne.

En 1863, le Conseil accepta le classement du chemin vicinal n°43 en « grande vicinalité » « grande communication » de Maignelay à Compiègne. C'était l'intérêt de la commune, ainsi cette dernière se trouvait exonérée d'une grande part des travaux d'entretien attachés à ce chemin portés, dès lors, à la charge du Conseil Général. Cela permettrait à la Municipalité de mieux entretenir ses chemins ruraux jusqu'alors délaissés. Le chemin fut prolongé dès après vers Villers-sur-Coudun et classé en grande communication sous le n° 73 par arrêté préfectoral du 20 Février 1864.

En septembre 1873, un projet préfectoral avait prévu l'élargissement du chemin n° 73 dans la traversée de Neufvy. CHEVALLIER, Maire de Gournay, qui aurait dû occuper les fonctions de Commissaire enquêteur, ne fut pas informé de sa mission par l'Administration. Aucun registre n'ayant été ouvert en Mairie, aucun avis n'ayant été donné, le Conseil Municipal demanda et obtint l'annulation de l'enquête qui, alors, fut confiée à BOULLENGER, Maire de Moyenneville, qui la mena à terme en Octobre 1873. Le mois suivant le Conseil Municipal approuva le projet de tracé, demanda à l'autorité préfectorale d'en hâter la réalisation « le peu de largeur (du chemin) constituant un véritable péril ». Le Conseil prévoyait que la construction d'une station de chemin de fer à Gournay, une voie ferrée étant envisagée entre Roye et Pont-Ste-Maxence, augmenterait la fréquentation d'un chemin déjà fort emprunté. Dès lors, toutes les constructions de murs le long de la voie vicinale furent observées, les propriétaires riverains appelés à cette occasion à rétrocéder à la Commune une partie de leur terrain afin de respecter la largeur requise pour la voie, ainsi, en 1875, Auguste BILLET dut-il céder 103,81 m2 pour 93,43 F et bénéficia d'une indemnité d'éviction de 281,57 F. En 1877, ce fut DAGNIAUX qui fut frappé par un arrêté d'alignement et Joseph COCHEPIN l'année suivante. Ce dernier dut céder 18,24 m2 de terrain mais surtout démolir un bâtiment en saillie sur la route moyennant une indemnité de 1 200 F pour le tout...

Ce chemin fut l'objet de prestations en nature de 1880 à 1884, des entreprises extérieures furent associées à son rechargement, elles reçurent du Préfet par lettres des 20 Mars et 26 Avril 1880, l'autorisation de faire ramasser sur la Commune les matériaux nécessaires à l'exécution de ces travaux. En 1905, une nouvelle et dernière fois fut décidée l'abaissement de la côte de Neufvy, elle était de peu d'étendue mais demeurait très pentue ce qui fatiguait considérablement les attelages, la Municipalité, après avoir sollicité de l'Administration une aide pour faciliter cet arasement, demanda aux cultivateurs particulièrement intéressés à la réduction de la déclivité de la route de bien vouloir transporter gratuitement la terre enlevée et les matériaux nécessaires à la réfection.

Après la guerre de 1914-1918, tous les travaux furent concentrés sur le chemin vicinal n° 73 fort emprunté pendant les hostilités. Le 16 Juin 1922, le Conseil vota trois journées de prestations individuelles sur les chevaux et les véhicules converties par l'Administration en taxe vicinale à payer en argent par les propriétaires de ces biens résidant sur la commune.

En 1922, suite à plusieurs accidents qui s'y étaient produits, le Conseil Municipal demanda au Conseil Général le rehaussement et l'atténuation du brusque tournant situé au haut de la cressonnière à la sortie de Gournay. En 1923, la Municipalité consacra près de 8 000 F à la réparation des voies vicinales et demanda au Conseil Général une subvention de 1630 F pour usure exceptionnelle due aux transports de la reconstruction.

En 1927, le Conseil Municipal sollicitait du Préfet la remise en état de parfaite viabilité de la section Baugy-Compiègne de la route nationale n° 35 qu'empruntaient régulièrement les habitants de Neufvy notamment pour se rendre au marché de Compiègne.

Aux alentours de l'année 1930, la Commune multiplia les achats de pierres pour réparer ses chemins, elles n'étaient plus ramassées dans les champs qui bordaient les routes mais extraites de carrières plus ou moins éloignées, elles arrivaient par voie ferrée à Moyenneville ou étaient achetées aux carrières de Ribécourt et transportées par camions (130 m3 en 1931, 90 m3 en 1932) elles étaient utilisées en priorité par le cantonnier communal pour combler les nombreuses, longues et profondes ornières de l'ensemble des chemins de la commune.

Les dernières réparations sérieuses apportées au CV n°73 étant antérieures à la Guerre de 1914-1918, en 1935, le Conseil Municipal sollicita l'administration préfectorale et le Conseil Général pour une réfection complète de ce chemin, les orages y avaient creusé de profondes fondrières notamment dans la traversée du village : « en temps de pluie des mares profondes se forment et empêchent les conducteurs et les cyclistes de se rendre compte de la profondeur des trous ce qui peut-être la cause d'accidents ». La Municipalité demandait à ce que les travaux soient réalisés en 1936 étant donné l'importance de ce chemin reliant le village à la gare, lieu de convergence de tous les transports et desservant, située en écart sur cette route, la ferme la plus importante du village dépendant de la Sucrerie de Francières. Des travaux, entrepris fin 1936, améliorèrent l'état de la route dans la traversée du village, restaient à les prolonger vers Gournay et vers Moyenneville (pour se rendre à ce dernier village, le CV n°26 était lui-même particulièrement défectueux). La Commune protesta contre cet état de choses en raison de l'injustice dont elle se proclamait victime : le CD n°73 ayant été rechargé dans toutes les autres communes sauf à la sortie de Neufvy en direction de Wacquemoulin. Les travaux (bitumage et gravillonnage) furent réalisés au début des années 1950. D'autres, que nous n'avons pas relevés, après. En 1975, le Conseil municipal décida que le Chemin vicinal n° 73 recevrait, dans la traversée du village, le nom de « Rue Robert Billet », en hommage au Maire décédé l'année précédente, magistrat municipal pendant près de trente ans. Le dernier aménagement que l'on ait eu à connaître fut réalisé en 1997 : le croisement du Chemin d'Hémévillers à Méry et du C.D. n° 73, fut aménagé et un panneau « Stop » posé, manière d'inciter au respect de la vitesse limite autorisée depuis longtemps fixée à 45 km/h.

En 1955, la Municipalité s'opposa à la déviation de la Nationale n°17 qui devait traverser le CD n°73 à mi-côte en venant de Gournay, près du calvaire. Elle considérait que le projet constituerait « un grand danger pour les usagers du CD n°73 et serait la cause aussi d'un grand nombre d'accidents avec les usagers de la Route nationale ». Le Maire demandait la création d'un pont qui aurait enjambé le CD n°73, ce que le Sous Préfet refusa.

# Le chemin d'Hémévillers à Méry dit « le Grand Chemin »

Le tableau général des chemins existant au 20 Janvier 1840, dressé par la Préfecture (2) le classait sous le n° 8 et le définissait comme « commençant au Moulin de Neufvy, passant à côté du village du côté de Wacquemoulin, arrive au chemin de Ménévillers qu'il croise, traverse le chemin de Moyenneville au Bout du Bois pour se terminer à Méry, ayant sur le territoire de Neufvy une longueur de 2759 m ».

Ce chemin fut classé vicinal de petite communication par arrêté préfectoral du 16 Avril 1842. En 1848, une Commission municipale fut nommée pour prévoir les réparations à lui apporter. Faute d'argent, ces dernières attendront une bonne dizaine d'années...

A partir de 1861, ce chemin fut classé sous le n°1 dans la nomenclature municipale et fut, dès lors, l'objet de toutes les attentions de la part de la Municipalité qui, dès 1862, décida d'y creuser des puisards à mi-parcours pour évacuer l'eau, la marne tirée servant à relever le milieu de la chaussée.

En 1865, 1 000 F de subventions furent accordés pour la réfection d'une partie de ce chemin et utilisés dans l'année avec des crédits municipaux supplémentaires assez conséquents. En 1867, le Conseil demanda son classement en 1<sup>ère</sup> catégorie, ce classement obtenu, il décida de se surimposer de 15 centimes additionnels extraordinaires pendant trois ans, qui furent ajoutés aux 5 centimes ordinaires déjà portés au budget pour être employés à reconstruction de ce chemin : le Conseil sollicitait à cette occasion une subvention départementale pour cet objet en rapport avec les sacrifices que la Commune s'imposait.

En 1872, du fait de toutes les dépenses qui lui avaient été consacrées, le Préfet considéra que la reconstruction de ce chemin était achevée et ne lui accorda plus de subventions. L'avis préfectoral n'était pas partagé par la Commune qui demanda à continuer à être imposée à 20 centimes additionnels pour achever la reconstruction du chemin et assurer l'entretien de la partie construite : le Préfet refusa. Fin Juin 1872, la Commune employa 1706 F de ses fonds disponibles aux travaux de ce chemin et constitua une « Commission des chemins » composée d'Auguste ROUSSEL, d'Auguste SENEZ et d'Augustin PATOUX pour être informée des travaux réalisés, de l'état de tous les chemins communaux. Cette Commission fut aussi habilitée à signaler les tentatives d'appropriation des rives vicinales opérées par les particuliers.

En 1873, une nouvelle subvention fut demandée pour des travaux de réparation de la chaussée près du Moulin et la poursuite des travaux de réfection à l'extrémité du terroir, la sollicitation enregistra un nouveau refus, si bien qu'en Novembre 1873, la Commune mobilisa encore 1450 F de ses ressources à ces fins et, ayant créé un poste de garde auxiliaire, décida de le transformer, du fait du mauvais état des chemins, en poste de cantonnier communal ; ce fonctionnaire reçut un salaire annuel de 400 F en 1873 et de 600 F les années suivantes.

En 1874, l'établissement (sans doute près de la ferme de Mme BUFFENOIR) d'une bascule dépendant de la râperie de Wacquemoulin, obligea la Commune à refaire le Chemin de Méry du Calvaire au Chemin vicinal n°73, ce à quoi elle consacra 423 F de son budget ordinaire, 618 F de son budget supplémentaire et 488 F résultant d'une surimposition de 15 centimes aux quatre contributions de 1875. Les cultivateurs voyant leur intérêt s'activèrent, cette année-là, pour exécuter les charrois de matériaux.

La réfection se poursuivait, en 1878, année où 150 m de travaux neufs furent encore prévus à « la limite du territoire dans les 357 m qui restent en lacune »

En 1879, l'effort de reconstruction se porta encore sur ce chemin que la Commune voulait achever jusqu'à la limite de son territoire afin d'accéder facilement aux terres qu'il desservait du côté de Méry. Du Moulin de Neufvy qui en était le départ, 2633 m avaient été réalisés, restaient moins de 300 m à construire pour l'achever. Fin 1879, la Commune prévoyait d'y destiner en plus des ressources de son budget primitif, 1577 F de son budget supplémentaire considérant qu'il importait « d'en poursuivre la construction aussi vite que possible jusqu'à la limite du territoire dans l'intérêt de la culture des terres desservies par ce chemin », à ces fins, la Municipalité demanda et reçut une subvention départementale de 600 F pour en achever l'empierrement.

En 1881, ce chemin était encore compris dans les prestations en nature demandées par la Commune qui prévoyait pour lui 502,15 F de travaux et de fournitures et l'emploi d'une subvention préfectorale de 400 F pour le porter au plus près de la limite de la Commune. Fin 1881, il ne restait plus qu'à accomplir 197 m de travaux neufs pour l'achever : la Commune proposait d'y employer 500 F et de demander une subvention du même montant au Conseil Général, secours qu'elle obtint sur l'année 1882. Le chemin vicinal n° 2 fut effectivement achevé en 1885 sur la totalité du territoire de la Commune après qu'ait été réalisée la « lacune » de 197 m dont l'exécution demanda trois ans d'efforts.

La réfection de ce chemin se trouva à nouveau placée à l'ordre du jour après 1945, peu de travaux vicinaux ayant été effectués entre les deux guerres. En Octobre 1948, le rechargement du Chemin n°2 de Neufvy à Méry fut programmé sur 600 m, finalement porté à 1200 m (jusqu'au croisement avec le Chemin de Moyenneville au Bout du Bois. Le coût des travaux fut partagé : 60% à la charge de l'Etat et du Conseil Général, 40% à la charge de la Commune soit 520 000 F que la Municipalité emprunta en souscrivant un prêt sur vingt ans. L'année suivante, la Commune entreprit le bitumage de ce chemin : il nécessita l'achat et l'étalage de 22,726 t d'émulsion de bitume pour un coût de 236 671 F, ce qui permit d'atteindre avec peine le croisement avec le chemin de Gournay à Ménévillers, tant l'opération était coûteuse.

Souvent emprunté par les engins agricoles, le chemin se dégradait rapidement. En 1955, on y étala encore 100 m3 de pierres, 60 m3 en 1958. En 1971, la réfection complète du revêtement de ce chemin fut entreprise sur 1 902 mètres.

# Le chemin de Gournay à Ménévillers

Venant de Gournay, ce chemin passait par Neufvy: la Rue de Ménévillers (aujourd'hui Rue de Méry) partait à gauche de l'Ecole, montait vers le Calvaire, croisait là le Chemin de Méry, l'empruntait sur environ 150 m pour virer à gauche vers « la Pointe » « les Burettes » « Dompierre » et rejoindre au-delà le chemin qui passe au haut de la Vallée de Bauchemont et parvenir à Ménévillers. Un arrêté préfectoral du 21 Mars 1826, le déclara chemin communal et lui imposa une largeur de 6 m. En 1840, ce chemin répertorié comme vicinal fut déclassé pour devenir chemin rural. En 1864, la Rue de Ménévillers (de l'Ecole au Calvaire) fut classée vicinale, comme le fut la Rue d'en Bas et l'actuelle Rue du Moulin qui part du Chemin d'Hémévillers à Méry, à 130 m du Moulin et remonte au centre du village. Sur le terroir de Neufvy, le chemin de Gournay à Ménévillers n'a toujours servi qu'à la desserte des champs qui le bordaient.

## Le Chemin de Neufvy au Bout-du-Bois

Long de 3668 m, il dessert l'extrémité du finage de Neufvy en longeant la Somme d'Or. Malgré son mauvais état, il a toujours été bien fréquenté car répondant au besoin de l'agriculture et préservant la Ferme du Bout-du-Bois, écart de NEUFVY, de l'isolement du chef-lieu de commune.

En Juin 1869, Jean-François Joseph BILLET proposa au Conseil Municipal de classer ce chemin comme vicinal. A la demande du Maire, statuant au scrutin secret, le Conseil rejeta la proposition, la charge du nouveau chemin vicinal se serait cumulée avec l'effort opéré sur le chemin de Méry, ce qui rendait l'opération impossible : on reconsidérerait l'affaire quand la situation financière de la Commune le permettrait.

En Mai 1870, une requête visant au classement du chemin en chemin vicinal fut présentée par Adrien DE LA BRETONNIERE, nouveau propriétaire du Bout-du-Bois, fort contributeur du village aux impôts locaux. Connaissant l'état des finances communales, il n'exigeait pas la réfection immédiate du chemin, mais son classement afin de permettre à la Commune de le réparer à moindres frais si, à un moment donné, l'Etat venait à subventionner cette réparation. Outre la desserte de la Ferme du Bout-du-Bois, serait ainsi facilitée la communication avec les villages de Belloy et de Lataule jusqu'alors fort difficile. La demande fut à nouveau examinée au Conseil Municipal et malgré les efforts du Maire pour la faire accepter, elle fut à nouveau ajournée.

Par délibération du 29 Mai 1883, le Conseil Municipal sollicita enfin le classement en chemin vicinal. Le chemin de Méry étant achevé, tous les efforts financiers furent concentrés sur les améliorations à apporter à ce chemin : il était prévu qu'il ait une largeur de quatre mètres sur 559 m, de la Place

du Pleur (Place de la Mairie) à l'embranchement du Chemin de Gournay au Bout du Bois et, la cavée étant passée, qu'il prenne une largeur de sept mètres. Cette même année, pour le réparer, les cultivateurs avaient transporté gracieusement de fortes quantités de matériaux en ses endroits les plus défectueux. Appelé, à la demande du Préfet, à établir un « procès-verbal de reconnaissance », BORGNE, agent-voyer, indiquait en Septembre de la même année que les 647 premiers mètres de ce chemin étaient « construits et à l'état d'entretien » et que les 3 021 m restant étaient « à l'état de sol naturel », que sa largeur était de 3 m sur 500 m à la sortie de NEUFVY (c'est la cavée qui borde le cimetière actuel et se prolonge au-delà), qu'elle était de 4 m sur 500 m entre la Somme d'Or et le chemin de Saint-Maur à Ménévillers au lieu-dit « l'Anglais tué », le chemin y est construit sur un terrain glaiseux au bas d'un talus boisé (un rideau) et qu'ailleurs sa largeur moyenne était de 5,50 m. (3)

Une délibération du 18 Janvier 1884, renouvelait la demande de classement en chemin vicinal et proposait de fixer à six mètres sa largeur sur toute sa longueur, indiquant au Préfet que ce chemin devait être classé « dans la catégorie de ceux dont la construction est urgente et ne peut être différée ». le Préfet agréa la demande et par arrêté du 15 Septembre 1885 déclara ce chemin, vicinal, sous le n° 3 lui fixant une largeur de dix mètres qui ne fut jamais respectée.



Le grand tournant et la rue du Bout du Bois

De temps à autre reparut le projet de reconstruire le chemin du Bout du Bois, mais longtemps il ne fut rechargé que dans ses parties les plus défectueuses, par exemple en 1904 comme en 1908, années où la Municipalité tenait 30 m3 de pierres en réserve pour sa réparation et où un accord fut trouvé avec la Veuve FOURNIER, cultivatrice au Bout du Bois, qui, à chaque fois, gracieusement, transporta les cailloux aux endroits où ils devaient être placés.

Après la guerre de 1914, jusqu'aux années 1960, l'entretien de ce chemin fut complètement abandonné, seuls les attelages de bœufs ou de chevaux et les tracteurs l'empruntaient pour l'enlèvement des récoltes, une automobile ne le pouvait, tant les fondrières étaient profondes particulièrement après son croisement avec le chemin de Gournay au Bout du Bois jusqu'aux « peuples la

Somme d'Or » puis dans la cavée qui va au-delà... On parvenait à Neufvy à pied en marchant au milieu du chemin entre les deux ornières ou à bicyclette, en mettant souvent pied à terre.

Le plan décennal 1958-1967 de remise en état des chemins vicinaux prévoyait la réfection de CV n°3 sur 485 m. La Municipalité alla bien au-delà puisqu'elle entreprit en 1964 pour 140 000F de travaux qui bénéficièrent de 25% de subvention. En 1967, les travaux étant achevés, la non-conformité des matériaux employés amoindrissant la solidité de la chaussée, le Maire fut autorisé à signer la réception définitive des travaux sous réserve d'obtenir un rabais de 16% sur le montant de la fourniture des matériaux. En 1968, la réparation de ce chemin fut décidée jusqu'à la limite de Belloy. En 1970, la réfection du revêtement fut opérée sur 3432 m. En 1981, une première tranche visait à l'élargissement et au renforcement de ce chemin, les travaux devaient se poursuivre après cette date...

## Le chemin de Neufvy à Moyenneville

En Novembre 1874, le Conseil Municipal fut appelé par le Préfet à statuer sur l'établissement d'un chemin vicinal qui relierait le chemin de grande communication n° 26 au chemin de grande communication n° 73 en traversant la Commune de Moyenneville. Le chemin à établir sur une longueur de 396 m sur le terroir de NEUFVY serait à la charge de la Commune. Cette dernière refusa cette perspective arguant qu'elle disposait du chemin vicinal n° 73 qui répondait à ses attentes, que le chemin de Méry n'était pas achevé qu'il demandait déjà d'urgentes réparations, que la commune devait prévoir les ressources nécessaires à la reconstruction du pont sur l'Aronde, celui en place se révélant particulièrement défectueux. Devant tant de bonnes raisons, Neufvy refusant toute contribution à la construction du chemin, la Commune de Moyenneville s'engagea à financer, seule, toutes les dépenses d'acquisition de terrains et de réalisation de la nouvelle voie vicinale. Pour l'entretien de la portion de route située sur Neufvy, cette dernière Municipalité déclara ne pouvoir prendre en charge que 200 m de voie sur les 396 situés sur son finage et entendit prolonger le chemin rural du Marais dans la mesure où ce dernier n'aurait pas atteint la nouvelle route...

A l'époque, la Commune de Moyenneville était très intéressée par la construction de ce chemin qui la rapprocherait de Gournay où était prévue l'implantation d'une gare sur une ligne de chemin de fer à construire qui aurait joint Roye à Pont-Sainte-Maxence.

En Avril 1875, l'enquête publique relative au nouveau chemin à construire entre Neufvy et Moyenneville ne donna lieu à aucune observation, la Commune de Neufvy demanda à ce que la voie soit classée comme vicinale et inscrite sous le n° 1 sur le registre des chemins de la Commune.

En Septembre 1877, sollicitée à nouveau pour participer financièrement, la Municipalité de Neufvy confirma ses positions antérieures prises par délibération du 10 Novembre 1874 où elle signalait le peu d'utilité de ce chemin pour la commune et par celle du 05 Janvier 1875 où elle refusait toute participation financière à la construction de la nouvelle voie qu'elle n'entretiendrait que sur 200 derniers mètres si elle était construite...

En réponse à cette délibération, par lettre d'Octobre 1877, le Maire de Moyenneville indiquait à celui de Neufvy que l'établissement du pont sur l'Aronde entre les Chemins vicinaux n°26 et n° 73 coûterait 5 200 F, dépense peu en rapport avec le profit que Moyenneville allait en tirer. En effet, le projet de liaison par chemin de fer entre Roye et Pont avait été abandonné au profit d'une voie reliant Amiens à la vallée de l'Ourcq avec l'implantation d'une gare à Moyenneville. Le chemin devenait moins utile à Moyenneville, par contre Gournay et Neufvy l'emprunteraient pour accéder à la gare, les voyageurs et transporteurs des deux villages gagneraient 1 500 m de trajet et éviteraient la montée de la côte du Moulin de Moyenneville, montée forte, difficile aux attelages. Dans sa missive, le Maire réaffirmait la prise en charge des dépenses auxquelles sa commune s'était engagée, s'offrait à payer la moitié du pont engageant Neufvy à payer l'autre moitié. Ce que le Conseil de Neufvy refusa par déli-

# RIVIERE, SOURCES, RUISSEAUX, MARAIS, CRESSONNIERES ET MOULIN.

Neufvy est arrosé par l'Aronde, affluent de l'Oise, qui prend sa source à 64 mètres d'altitude sur le territoire de Wacquemoulin, coule sur ceux de Moyenneville et de Neufvy où elle délimite pour partie le terroir des deux communes, comme pour Gournay d'ailleurs. La rivière est grossie de petits ruisseaux jaillis de sources situées à la partie basse du coteau crayeux : la Vandrouille près de la Ferme du Pré, le Bouillon dans le parc de Gournay, la Somme d'Or. Elle entre à 58 mètres d'altitude sur le terroir de Neufvy et en sort un peu plus de 3 km plus loin, en abordant le terroir de Gournay à une altitude de 54 m, c'est dire si son cours prend le temps de se prélasser en traversant les marais de ses deux rives. Avaient été élevés autrefois sur son cours des moulins, à Moyenneville, à Neufvy et à Gournay.

La Somme d'Or, affluent de l'Aronde, sorte de puits artésien, sourd au pied de la Montagne de la Somme d'Or dans un petit vallon appelé « la Vallée à Souris » bordé, sur le côté inverse, par le « Bois de mon oncle Sam ». Elle descend en direction de Neufvy en traversant ce que l'on appelait jadis les « prés de la Somme d'Or », exutoires autrefois à ses fréquents débordements, elle traverse le Marais de Planque, longe la cressonnière de Gournay (aujourd'hui délaissée) pour se jeter dans l'Aronde au-delà des installations piscicoles de Gournay. Son nom, dont l'origine nous est inconnue, a donné libre cours à nombre de légendes.

#### L'entretien des marais bordant l'Aronde

Nous avons relaté la manière dont les habitants de Neufvy s'étaient partagé le Marais des Aulnes (proche de la Ferme du Pré) et le Petit Marais (plus proche du village) sous la Révolution française. Un moulin étant installé sur l'Aronde, il était nécessaire de lutter contre les déperditions d'eau et assurer un débit suffisant nécessaire au fonctionnement de l'entreprise de meunerie dont il produisait la force. L'administration municipale dut à diverses reprises rappeler les propriétaires de parcelles bordant la rivière à leurs obligations d'entretien et les obliger à la construction de fossés pour éviter la stagnation des eaux mortes en favorisant leur écoulement. Voyons la manière dont furent réalisés ces travaux au cours du XIX° siècle et la façon dont, à diverses époques, on régla les conflits qui survinrent entre les usagers de la rivière et les meuniers.

L'entretien des marais fut toujours source de problèmes pour la Municipalité qui, dès le 15 Ventôse An XII (03 Février 1804), nommait deux de ses Conseillers, Pierre WARCONSIN, cultivateur et Charles HUYART, vigneron, pour proposer les travaux de curage de la rivière et des canaux et fossés nécessaires à l'entretien du marais afin de favoriser l'irrigation des prairies. La stagnation des eaux mortes n'ayant pu être enrayée, le 30 Brumaire An XIII (20 Novembre 1804), les habitants jouissant d'une partie de marais furent sommés de planter sur leurs parcelles, en Ventôse (du 20 Février au 20 Mars 1805), des saules et des peuples (peupliers) qui en pomperaient l'eau et d'y curer les fossés. Ces travaux durent, comme souvent, être négligés, puisque le 16 Février 1817, le Conseil municipal estimait que le marais se trouvait en « état de non valeur » du fait de « la stagnation des eaux » résultant « d'une longue négligence » à nettoyer les fossés de dessèchement presque entièrement comblés. Les détenteurs de parts furent tenus avant le 1<sup>er</sup> Mars 1817 de recreuser les fossés « sur la longueur de leur terrain en leur conservant leur ancienne largeur et la profondeur d'un mètre » sous peine de voir les travaux mis à leur charge et exécutés par des ouvriers mandatés par la Municipalité.

Le problème était récurrent et vraisemblablement concernait tous les marais de l'arrondissement puisque le 20 Avril 1839, le Sous Préfet de Compiègne, Théodore BLANC, rappelait au Maire de Neufvy d'avoir à répondre à l'enquête qu'il lui avait adressée sur le curage des rivières en vue de l'assainissement des marais. Convoqué pour cet objet, le Conseil Municipal du 06 Mai 1839, indiquait que pour atteindre ce but, il serait nécessaire de creuser dans le « Marais des Voyet-

tes » un fossé d'écoulement partant de la Ferme du Pré et aboutissant à l'abreuvoir de Neufvy (situé en face du Moulin), excavation qui mesurerait quatre pieds (1,34m) en profondeur et en largeur et couperait en travers tous les fossés faits pour les plantations de bois qu'il assainirait et qu'il rendrait plus prospères. Ce nouveau fossé, d'une longueur de 1250 mètres, servirait de prolongement au fossé d'égout situé au « Grand Marais » de la commune de Moyenneville. Les travaux, déclarés d'utilité publique, seraient mis à la charge des propriétaires riverains mais tardèrent à être réalisés.

En 1844, rien n'ayant été commencé, la délibération de Mai 1839 fut reprise pour le creusement du fossé projeté; on y précisait « que les marais dans le temps d'été (étaient) un foyer de corruption et la cause de fièvres qui (attaquaient) les habitants riverains. » Le Conseil demandait au Préfet s'il y avait possibilité de mettre à contribution les propriétaires riverains des parcelles assainies pour le paiement des travaux engagés. En 1846, le Sous-Préfet n'ayant pas encore donné son autorisation, une nouvelle délibération réduisit la longueur du fossé à 1116 m et se fit plus pressante, demandant avec insistance de hâter les travaux en procédant rapidement à leur adjudication et en décidant que le paiement serait opéré par émission de titres exécutoires par l'administration.

Les travaux furent adjugés sans rabais le 02 Mai 1847 en deux lots, l'un de 516 m, l'autre de 600 m. François LESUEUR, demeurant à Neufvy remporta les deux marchés pour un prix total de 145,10 F. Les fossés à construire suivant le jalonnage tracé par l'agent-voyer seraient profonds de 1,33 m, larges de 1,16 m au fond et de 1,50 m en superficie. Une passerelle serait construite sur la route du moulin avant le pont sur l'Aronde en venant du village pour permettre au canal d'écoulement de déverser ses eaux dans la rivière à proximité de l'abreuvoir du moulin. Les travaux témoignèrent de leur efficacité puisque l'administration préfectorale n'intervint qu'en Juillet 1878 pour ordonner le renouvellement des opérations de curage sur les communes de Neufvy et de Moyenneville sur cette portion qu'on appela alors « la fausse rivière d'Aronde ».

En Octobre 1860, répondant à une demande du Sous-Préfet visant à l'assainissement des marais, le Conseil municipal indiquait au haut fonctionnaire que les terrains en aval, du côté du Parc de Gournay étaient trop élevés, formant barrage et empêchant l'écoulement des eaux : « les eaux dorment et deviennent stagnantes même dans la saison la plus sèche ». Le Conseil souhaitait « donner de la pente aux eaux qui se (trouvaient) barrées par le parc » afin d'accélérer le dessèchement des terres ce dont profiterait la croissance des arbres. Il était même estimé que si ces terres étaient mises en culture, elles entreraient en première classe du fait de leur fertilité présumée. En Novembre 1861, les propriétaires du Marais furent invités par la Mairie à déclarer s'ils consentaient au desséchement de ce marais.

Au cours du XIX° siècle, comme partout ailleurs, les conflits entre propriétaires riverains et meuniers furent nombreux sur les bords de l'Aronde.

En Novembre 1843, QUETTE, propriétaire du Moulin de Moyenneville, constata un abaissement des eaux de 25 cm à l'aval de son moulin. Il demanda à l'administration préfectorale la rédaction d'une nouvelle réglementation de l'utilisation des eaux de l'Aronde. Une enquête publique fut organisée à Neufvy du 07 au 27 Novembre 1843. A l'époque le Moulin de Neufvy appartenait pour un tiers à Nicolas Désiré GALLAND habitant au village et pour le reste à Candice BULLOT demeurant à Courcelles-Epayelles.

La demande de QUETTE aboutit en 1845 à la publication d'un règlement des eaux de l'Aronde de Wacquemoulin à Clairoix : il fut déposé pendant vingt jours dans les Mairies des communes riveraines pour que les habitants lui apportent leurs observations. La saisine des Conseils Municipaux acheva l'opération. Celui de Neufvy, réuni sur cet objet le 02 Mai 1845, demanda à ce que les propriétaires riverains continuent à être autorisés à installer des lavoirs le long du cours, (ce qui avait pour vertu de tripler le prix des terres riveraines?) et protesta contre l'article 42 du Règlement qui mettait à la charge des riverains le curage de la rivière arguant que, de temps immémorial « les

Neufvy, ces crues survenaient à l'époque de famines, guerres, calamités diverses qui frappaient la Nation. Un adage local que rappelle Emile COET disait « la Somme d'Or coule quand le blé est cher » (3). A ces moments-là, l'eau envahissait un espace de plusieurs dizaines d'hectares que l'on conservait en prés, toute autre utilisation apparaissant irrationnelle.

Au début du XIX° siècle, semble-t-il, pour hâter l'évacuation de l'eau, Jules de BERNETZ, fit ouvrir un fossé, en grande partie parallèle au chemin du Bout du Bois à Neufvy, courant de la source de la Somme d'Or à l'entrée du Marais de Planque. Dès lors, les eaux envahirent le marais en période de crue, ce qui laissait (parfois) dégagés les prés de la Somme d'Or mais ne satisfaisait guère les propriétaires du marais. Pour pallier l'inconvénient, le 06 Mai 1839, après avoir sollicité du Préfet l'ouverture d'un fossé de 1250 m entre la ferme du Pré à l'abreuvoir du Moulin de Neufvy, le Conseil municipal compléta sa demande en réclamant l'ouverture d'un fossé de quatre pied de large et quatre pieds de profondeur sur une longueur de 550 m, qui prolongerait celui construit par de BERNETZ et qui, partant de l'entrée du Marais de Planque s'achèverait aux Petits Ponts situés sur la route de Neufvy à Gournay, endroit où il pourrait répandre les eaux de la Somme d'Or dans les Marais de Gournay. Cette dernière commune prolongea peu après ce fossé pour lui permettre de se déverser dans l'Aronde au-delà de la Route de Flandre à l'entrée sud de Gournay.

Dès lors, le ruisseau temporaire de la Somme d'Or fut périodiquement nettoyé. Une enquête opérée en Août 1879 qui prévoyait, par exemple, son curage sur 2 300 m (de la source aux Petits Ponts) et qui ne reçut aucune réclamation de la part des propriétaires, l'atteste. Un arrêté signé le 16 Novembre 1879 imposa aux propriétaires riverains du ruisseau « d'enlever les vases, graviers et autres dépôts, de même que les arbres tombés ou accrus dans le lit du cours d'eau, d'élaguer les branches basses ou pendantes et de faucarder les herbes et les joncs, de manière à assurer le libre écoulement des eaux. » Un contrôle des travaux était prévu après le 20 décembre 1879 à l'issue duquel l'exécution d'office serait éventuellement prononcée. Un arrêté du Préfet de l'Oise en date du 07 Novembre 1880 constatait que les travaux n'avaient pas été effectués, il concédait un nouveau délai d'un mois après l'exécution des formalités obligatoires d'affichage et d'information : les travaux seraient menés par les propriétaires du 20 Novembre au 20 Décembre 1880. L'agent voyer ayant constaté l'inexécution le délai passé, par arrêté du Service hydraulique des Ponts et Chaussées l'exécution d'office à la charge des 35 propriétaires fut prononcée et entérinée par le Préfet le 09 Mars 1881. Les travaux furent adjugés le Dimanche 30 Octobre 1881 après plusieurs feux pour 286,37 F à Joseph REMOUX, entrepreneur de travaux à Hémévillers qui concédait un rabais de 16%.

La Somme d'Or déborda une fois encore en 1910. On prétendit que l'inondation était provoquée par l'encombrement du lit du ruisseau d'évacuation. Un arrêté municipal du 23 Mars 1910 en ordonna le curage sans délai. Les propriétaires riverains furent même appelés à ouvrir des rigoles afin de faciliter l'écoulement des eaux stagnantes vers le ruisseau.

D'autres injonctions leur furent faites par la suite. Ils répondirent souvent avec la plus grande mauvaise volonté, obligeant souvent la commune à faire exécuter les travaux d'office. En 1999, encore, le lit du ruisseau était encombré des branches de têtes de peupliers coupées, on en prévit le nettoyage...

## **NOTES**

- 1. Délibération du 11 Juillet 1917
- 2. Délibération du 30 Mai 1925

Emile COET « Les Communes de l'Arrondissement de Compiègne », p. 448

#### LA POPULATION DE NEUFVY ENTRE 1848 ET 1954

Depuis toujours la population de Neufvy a eu des activités essentiellement agricoles. Pour en étudier la composition, nous avons examiné les seuls documents disponibles aux archives communales : les listes électorales d'abord, de 1848 à 1911, puis les dénombrements de 1911 à 1954. Les listes électorales ont cet inconvénient de ne concerner que la population masculine majeure. En 1848, Neufvy compte 54 électeurs, 58 en 1852 et en 1865, 60 en 1870, 50 en 1881, 45 en 1885, 50 en 1896, 58 en 1900, 54 en 1908, 47 en 1914 : les variations peuvent être expliquées par la mobilité de la population active agricole, les journaliers agricoles changent souvent de lieu de résidence, ils trouvent assez facilement du travail dans les grandes fermes où les cultures sarclées notamment celle de la betterave demandent surtout après 1880 une main-d'œuvre nombreuse. Le nombre d'électeurs s'établit à 38 en 1919 comme en 1921, il y faut voir là les conséquences des ravages de la Grande Guerre, ce chiffre n'évoluera pas jusqu'en 1945, année où nous recenserons 37 électeurs masculins : du fait du manque chronique d'ouvriers agricoles, il a été fait appel à une main-d'œuvre étrangère qui, bien entendu, ne figure pas sur les listes électorales.

# Une population active agricole très mobile

La population masculine inscrite sur les listes électorales et native de Neufvy n'a jamais été majoritaire, elle est comptée pour 38% en 1881, elle atteint au maximum 43% en 1900, 42% en 1921, (après la guerre de 1914, on cherche à retenir la main-d'œuvre locale au village à un moment où elle fait défaut), ce pourcentage ne cessera de diminuer après (37 % en 1935) pour tomber à 27% d'hommes natifs de Neufvy inscrits sur les listes électorales en 1945.

A l'analyse, on s'aperçoit que plus du tiers des électeurs masculins inscrits en 1881 comme en 1921, un tiers exactement en 1945, sont nés hors de Neufvy dans un périmètre distant de dix kilomètres à vol d'oiseau du village. Quelques-uns ont épousé une belle jeune fille de Neufvy et y ont installé leur foyer mais beaucoup d'autres, ouvriers agricoles souvent célibataires, fort mobiles, y demeurent quelques années, parfois même une seule saison, pour migrer rapidement pour des raisons qu'on ne connaît pas; on peut même penser que ces départs aient pu être plus nombreux : il faut six mois de résidence pour être porté sur les listes électorales, les révisions se faisant au 31 Mars, certains pouvaient résider près d'une année sans jamais être inscrits : le nombre de ces ouvriers agricoles mobiles, nés dans les environs immédiats de Neufvy, était important, il représentait 24% des électeurs inscrits en 1921 comme en 1935.

Les autres électeurs, originaires de l'Oise et nés à plus de dix kilomètres de Neufvy, forment un groupe de 12% en 1881, 9% en 1900, leur nombre double presque de 1921 à 1945 variant presque de 16% à 19% (presque 1 sur 5) : les déplacements de cette population très mobile ont été facilités par la diffusion et l'usage, après la Grande Guerre, de la bicyclette.

Ignore-t-on le reste de la France à Neufvy, sûrement non! Les hommes se déplacent, 14 % des électeurs inscrits en 1881 comme en 1900 sont nés hors du département de l'Oise souvent dans un département limitrophe, dans la Somme, le plus fréquemment, mais on vient parfois de loin et, quand on s'installe, c'est souvent durablement: Georges Jean-Louis d'ARRENTIERES, né à Paris, est inscrit sur les listes électorales peu après son mariage en 1894; Jean-Baptiste DAGNEAUX est porté sur la liste électorale de 1881, il arrive d'Iwuy dans le Nord pour s'établir comme fabricant de graines à Neufvy; FRION père, garçon brasseur vient de la Somme et s'installe vers 1850, il sera un des cabaretiers de Neufvy dans les années 1870, François WATIN vient du même département pour exercer la profession de brocanteur à Neufvy vers 1880, vers les mêmes années Auguste PREVÔT quitte le département du Pas-de-Calais pour reprendre une ferme à Neufvy ...

A quelques exceptions près (Charles JOLY, originaire de la Haute-Saône en 1919), entre 1848 et 1954, les instituteurs successifs sont nés dans le département de l'Oise, mais très souvent extérieurs au rayon des dix kilomètres autour de Neufvy. Les gardes champêtres sont eux aussi souvent recrutés hors de ce périmètre, les Maires successifs souhaitent, pour plus d'efficacité, qu'ils n'aient pas d'attaches avec le pays. Un dernier exemple, celui d'Henri LAMAURY qui, venu de Seine-et-Oise, vient s'installer à Neufvy comme cafetier-épicier entre 1897 et 1899 ; la liste électorale de 1935 porte le nom de son successeur, celui d'Henri BEMELMANS, sujet hollandais, marié à Alice DEVANNEAUX : il fut, après sa naturalisation, le premier électeur d'origine étrangère à Neufvy.

## Les professions exercées

A la lecture des listes électorales (entre 1848 et 1945) et des dénombrements de la population (entre 1911 et 1954), des particularités peuvent être relevées dans la composition de la population de Neufvy.

# Les propriétaires

Ce groupe comporte 7 individus en 1848, 8 en 1852, pour tomber à 2 en 1885, à 1 en 1908 et disparaître après. Isolons les 8 propriétaires de 1852; ce sont: François CARON, 66 ans, Pierre-François DE CANLERS, 50 ans, Léopold DE CANLERS, 28 ans, Jean-Antoine de BERNETZ, 49 ans, Séverin FAROUX, 66ans, Désiré GALLAND, 58 ans, Ferdinand GALLAND, 76 ans, Antoine LACHAISE, 64 ans. Si du groupe, on ôte le plus jeune à qui on donne abusivement la condition de son père, la moyenne d'âge s'établit à près de 62 ans. Ce sont, certes, les personnes les plus aisées du village, celles qui animent la vie municipale de la commune, mais les plus grands propriétaires, hors de BERNETZ, ne l'habitent pas : ce sont de grands bourgeois de Paris, de Compiègne ou de Montdidier. Longtemps, pour les cultivateurs et vignerons propriétaires d'une partie des terres qu'ils exploitaient, la coutume voulait qu'ils fussent désignés sous le titre de propriétaire au moment où, trop âgés, ils cessaient leur activité, on les différenciait des propriétaires cultivateurs qui, eux, étaient en activité; ces « propriétaires » que l'âge avait rendu inactifs, louaient leurs terres, ce qui leur constituait une petite rente et leur valait parfois sur les listes électorales, l'appellation de « rentier ». Au début du XX° siècle, être « propriétaire » c'est-à-dire vivre de la rente foncière ou « rentier » : vivre de rentes constituées auprès des banques ou de la spéculation boursière, semble moralement mal apprécié de l'opinion publique qui assimile ces états à l'oisiveté, aussi ceux qui appartiennent de fait à ces états se déclarent « sylviculteur » s'ils possèdent quelques bois, ou « sans profession » c'est-à-dire « retraité » pour les moins riches ou conservent le titre de leur ancienne profession en le faisant procéder de l'adjectif « ancien ».

#### Les chefs de culture

Ils représentent à Neufvy un ou deux individus pendant toute la période étudiée. Ces domestiques appointés font valoir une ferme sous la direction et les directives du propriétaire qui leur accorde une autonomie variable. Ils sont présents de 1848 jusqu'aux années 1870, à la Ferme du Bout du Bois en la personne de Victor HARRISSART baptisé « homme de confiance » « régisseur » du Comte Jean Antoine de BERNETZ puis de son gendre André de LA BRETONNIERE.

Un chef de culture est installé à la Ferme du Pré à partir du moment où la Sucrerie de Francières en reprend l'exploitation; la Société lui donne des directives générales au niveau des assolements, des emblavements... mais sur place, dans la direction des personnels, de la programmation des façons culturales, de l'organisation des moyens, il bénéficie d'une large autonomie qui le font regarder comme « le patron » : le premier semble avoir été Joseph GUIZELIN auquel a succédé Gustave

MORELLE en 1911, ce dernier sera remplacé par Charles FENAILLE à la fin de la dernière guerre ; un différend ayant opposé ce dernier à la Sucrerie de Francières, il sera congédié au regret de ses subordonnés et remplacé par Henri LAMARRE au début des années 1950.

Le chef de culture, du fait de l'importance de la main-d'œuvre employée (en 1921, le village de Neufvy comptait dans sa population 62 hommes et 19 femmes travaillant dans l'agriculture dont une bonne part, peut-être les deux tiers, à la Ferme du Pré), dut être secondé par un « surveillant de culture », un « contremaître » qui, sur le lieu du travail, donnait les instructions au personnel, réglait les litiges mais surtout mesurait le travail effectué par chacun des ouvriers saisonniers tous payés à la tâche : à la surface binée pour le démariage des betteraves, à la surface encore pour leur arrachage, au millier pour les gerbes relevées et placées en moyettes, au millier encore pour les gerbes chargées et engrangées par les équipes pour la rentrée de la moisson, au poids ramassé par chacun pour les pommes de terre dont la pesée s'effectuait, en plaine, sur une bascule au dixième, en fin de journée, avant l'enlèvement... Pendant les périodes de récolte, outre la surveillance à exercer, le contremaître passait son temps à arpenter les surfaces à biner ou à arracher, avec un double mètre d'arpentage qu'il faisait virevolter au sol en marchant pour mesurer les longueurs afin de calculer les surfaces à porter au crédit de celui qu'il avait désigné pour les travailler. De même, par temps de moisson, il parcourait les champs dont les gerbes avaient été rassemblées en moyettes par différentes équipes : il comptait le nombre de gerbes relevées par chacune d'elles... Pendant la morte-saison agricole, le surveillant de culture n'avait guère d'utilité, aussi lui offrait-on le travail le plus gratifiant à l'époque, l'entretien mécanique des machines ou la conduite d'un tracteur.

#### Les cultivateurs



La ferme Galland, rue d'En Bas

Les cultivateurs sont au nombre de 11 en 1865 comme en 1870 pour 7 exploitations, (il faut y ajouter celle du Bout du Bois tenue par un chef de culture) ; les unes rassemblent le père et le fils, c'est le cas pour Théophile GALLAND et son fils Adolphe, pour Fulgence VECTEN et son fils Eugène,

pour Jean-Pierre WARCONSIN et son fils Frédéric; Jules et Henri SENEZ mettent en valeur l'exploitation de leur père Jean-Pierre âgé à l'époque de 82 ans; Joseph BILLET, Emile MAURISSE, Jean-Baptiste LELERCQ travaillent sur leur propre exploitation.

Le nombre de cultivateurs comme le nombre d'exploitations ne cesseront de décliner tout au long de notre période de référence, il se trouvera encore 7 hommes qualifiés de « cultivateurs » sur la liste électorale de 1908 : Joseph BILLET (67ans) associé à son fils Lucien, Jean-Victor BERTHE, Albert DAGNIAUX qui pratique la double activité : il est aussi entrepreneur de battage, Ferdinand LACROIX et ses deux fils, une fermière dont le nom (la Vve FOURNIER) n'apparaît pas, cultive au Bout du Bois, il est aussi probable que la Ferme de la Place de Neufvy soit mise en valeur par un régisseur qu'emploie Georges d'ARRENTIERES, son propriétaire. Il y aurait encore 7 exploitations à Neufvy en 1908 en comptant la Ferme du Pré. En 1945, il ne reste que trois personnes inscrites sur la liste électorale avec le titre de cultivateur : Lucien BILLET et ses deux fils, Claude et Robert, ce qui forme au mieux deux exploitations, les terres des autres exploitations de Neufvy ont toutes été intégrées en moins de vingt ans à la Ferme du Pré, la dernière annexée ayant été la Ferme du Bout du Bois, ajoutée au potentiel cultural de la Sucrerie de Francières, à l'automne 1942. En 1954, hors la Ferme du Pré, il ne reste qu'une seule exploitation agricole à Neufvy, celle cédée par Lucien BILLET à Urbain HANSSENS.

## Les ménagers

Le nombre des ménagers passera de 7, en 1848 : Joseph BILLET, François CARON, Louis DUPOTY, Jean-Pierre et Jean-François DUFLOS, François et Pierre HUYARD à un seul (Jules PONTHIEUX), en 1914 : après quoi l'appellation disparaîtra. Les ménagers sont des ouvriers agricoles un peu plus aisés que les autres en ce sens qu'ils possèdent ou qu'ils louent des champs qu'ils cultivent pour leur propre compte, ils complètent leurs revenus en louant, lors des grands travaux (moisson), leur force de travail aux cultivateurs en échange, souvent, des chevaux et de la charrue qui vont leur servir à retourner leurs champs qu'ils jardinent plus qu'ils ne cultivent, c'est pourquoi on classe dans cette même rubrique les jardiniers à leur compte. Ils fournissent leurs productions notamment les légumes (haricots) au marché de Compiègne.

#### Les manouvriers

Ce sont les « voltigeurs » de l'agriculture, ils en forment les plus gros bataillons, communément appelés de nos jours : journaliers ou ouvriers agricoles quelquefois « hommes à toutes mains », parfois saisonniers, employés au fil des saisons au binage, au sarclage, à l'arrachage des betteraves, à leur chargement pour le transport pour la sucrerie, à l'échardonnage des céréales, à la fenaison, à la moisson... Le nombre de manouvriers recensés sur les listes électorales varie de 9 à 17 entre 1865 et 1885. Ils seront 21 en 1908 à l'époque où la Sucrerie de Francières commence à exploiter la Ferme du Pré. Leur nombre atteindra son maximum entre 1921 et 1935 : les dénombrements permettent de les compter tous notamment ceux de moins de 21 ans ; en 1921, on compte à Neufvy, 44 ouvriers et 17 ouvrières agricoles. La part des ouvrières ne sera jamais aussi importante. On comptera encore 45 ouvriers agricoles et 8 salariées de l'agriculture en 1931. A partir de 1936, le nombre d'ouvriers masculins diminue et s'établit à 38, ils seront 32 en 1946, 23 en 1954, entre ces deux dates la mécanisation s'est établie définitivement. Juste après la guerre, on a racheté les matériels de l'armée américaine (camions, tracteurs, engins divers...) que l'on a adaptés à l'agriculture, dès le début des années 1950, à la Ferme du Pré, les attelages de bœufs et de chevaux sont remplacés au fil des années par des tracteurs Mac Cormick et les chariots à quatre roues cerclées de fer par des remorques à pneus vendus aux Ateliers de Royallieu de Compiègne... La main-d'œuvre disponible (ses éléments les plus jeunes notamment) se dirigea alors vers les emplois non qualifiés de l'industrie de la région creilloise (la famille NAGORNY) de la région compiégnoise ou de la moyenne vallée de l'Oise (Thourotte, Ribécourt) qui se développaient considérablement à l'époque.

#### Charretiers et bouviers

De 6 à 10 charretiers sont inscrits sur les listes électorales à Neufvy entre 1848 et 1911, ce qui correspond bien aux attelages de chevaux recensés, par contre les chiffres avancés pour les années 1921 à 1954 sont manifestement faux : la guerre de 1914-1918 avait sans doute largement décimé le cheptel chevalin mais on devait compter plus de trois attelages à Neufvy en 1921, plus de deux en 1931, plus d'un en 1946 : par commodité les agents recenseurs comme les secrétaires de mairie ont usé de l'appellation « ouvrier agricole » pour souvent y classer en 1921 et après les spécialités : charretiers (une véritable corporation), vachers et bouviers ; ces derniers n'apparaissent guère sur les listes, pourtant on sait qu'après une tentative d'introduction de la force de travail bovine vers 1880, ce mode de traction devint commun à la Ferme du Pré après 1904. En 1900, ils sont deux bouviers : Ulysse POSSIEN et Armand CONTY. En 1911 comme en 1900, on compte 5 charretiers majeurs à Neufvy et 2 bouviers dans la commune : Edouard BOUCHAIN, originaire de Moyenneville et Claude JOLY, ce dernier né en 1866 à Chalivoy-Milon dans le Cher vraisemblablement venu à la fin du XIX° siècle dans la région de Pontoise où était implantée une sucrerie pour apprendre à des novices l'art de conduire des bêtes bovines. La Ferme du Pré eut de bons professionnels conducteurs de bêtes : Claude Joly parti, ce fut Emile DUCROT, beau-père d'Auguste ROSE, qui fut chargé de la formation des nouveaux postulants, ce fut un bon maître : Joseph POLAK qui, jusqu'à son arrivée en France, n'avait conduit que des chevaux, lui fut, sa vie durant, reconnaissant de lui avoir appris ce métier. La Ferme du Pré avait établi une hiérarchie dans ses professionnels, quelques -uns se souviennent que Stanislas MAZIARZ et Joseph POLAK, décorés à la fin des années 1940 lors de la Foire agricole de Compiègne, furent intronisés ce jour-là 1er charretier et 1er bouvier de la Ferme du Pré.

## Les bergers

Ils ne sont signalés que jusqu'en 1865, année où ils sont encore deux sur le finage de Neufvy. Il a existé jusqu'à cette époque un berger communal du nom de Claude TAVERNIER et un berger particulier employé par Fulgence VECTEN à la Ferme du Pré. Ce dernier répondant au nom d'Etienne LEVASSEUR fut récompensé d'une médaille de bronze et d'une prime de 40 F, le 05 Juin 1859 par la Société d'Agriculture de Compiègne, moment où FAUVELLE, rapporteur de cette institution, indiquait que l'ancien assolement triennal dominait encore dans le canton de Ressons (1), pratique qui devait y perdurer au moins jusqu'aux alentours de 1870.

On note la présence d'un berger en 1896 (Fulgence DUPOTY), qu'on ne retrouve ni en 1908 ou en 1911. Un autre est signalé en 1921 (François BONNAY), il est remplacé en 1926 (Fernand PETIT) mais ne réapparaît plus avant 1946, c'est alors Joseph KERKHOVE qui est berger à la Ferme du Pré où il sera remplacé vers 1950 par Raymond GUEURTS.

## Les jardiniers et cressiculteurs

Ils sont 6 jardiniers en 1848, ils sont souvent confondus avec les ménagers. Ils disparaissent après 1870. Ceux que l'on retrouve après 1896 souvent au nombre de deux jusqu'à la veille de la dernière guerre sont attachés au service de la Ferme du Pré (Maurice LEDENT) ou des propriétaires du château de Neufvy ainsi Constant Emile GALLAND de 1896 à 1935 entretient le potager et le parc du château. Le dernier qui ait été connu et qui fit, lui aussi, une longue carrière au château de Neufvy, fut Paul MARCELLIN, homme affable, serviable et courtois que tout le monde, à Neufvy, appelait respectueusement « M. Paul ».



La serre des jardiniers de M. De Canlers

Pour ce qui est des cressiculteurs, vers 1870, le marché devait leur être favorable puisque Ernest Eugène BRICOGNE et ses fils, demeurant à Neufvy, exerçaient cette profession, tout comme Paul CONTY en 1935. Entre les deux guerres, il se produisait entre 30 000 et 40 000 q de cresson en France dont la quasi-totalité dans un périmètre de 100 km autour de Paris. « C'était un dur métier. Les Conty étaient « cressonniers » (cressiculteurs) à Moyenneville, de père en fils. Un des fils, Paul, ne trouvant pas de cressonnière pour s'installer à son compte, en loua une à Nanteuil-le-Haudouin, sur la Nonnette, avant de revenir quelques années avant la guerre de 1939, reprendre celle de Gournay dont M. BLIN était propriétaire. Celle de Moyenneville était tenue par son père, celle de Wacquemoulin par Marcel CONTY, celle de la Ferme du Pré par Jules CONTY... A la mort de son père, Paul CONTY reprit la cressonnière de Moyenneville, elle se situait à proximité de celle que cultivait son oncle PRIGENT pour le compte de la famille BOULLENGER. En mai, après avoir fumé le terrain, on plantait le cresson dans les fosses avant d'y introduire de l'eau qui ne devait pas surnager la plante, on haussait la hauteur d'eau à mesure que le cresson poussait, l'eau devait s'écouler imperceptiblement, la pente était d'un centimètre pour dix mètres. Il était très difficile de réguler l'eau. C'était un travail qui était très dur. Le cressiculteur travaillait le plus souvent à genoux sur une planche, hiver comme été, les mains dans l'eau, pour débarrasser la plante des herbes adventices ou pour la couper et la mettre en bottes. Après quoi, le cresson était encore lavé à l'eau claire et froide, les bottes étaient examinées une à une, on l'épluchait c'est-à-dire qu'on en enlevait les feuilles jaunies et les feuilles trouées par les lisettes (coléoptères du nom d'eumolpes). Le cresson était rangé dans des mannes qui contenaient 250 bottes, qu'on portait, avant la guerre, à la gare de Moyenneville. Il était acheminé aux Halles de Paris. Après la guerre, un camion qui passait un jour donné effectuait le transport. Le cresson de Paul CONTY, toujours de la meilleure qualité, était acheté par quatre à cinq grands restaurateurs et apparaissait sur les tables les plus raffinées de Paris. L'hiver, il fallait protéger la plante de la gelée, il fallait l'enfoncer délicatement à fleur d'eau... Paul CONTY tirait une juste fierté de la beauté et de la qualité de son cresson mais son métier ne lui rapportait que le nécessaire pour vivre, sans plus. Très vite, les cressiculteurs souffraient de mal de dos, de douleurs aux genoux, de douleurs articulaires aux doigts, à un certain moment, beaucoup se reconvertissaient comme ouvriers agricoles... » (3)

## Les autres ouvriers de l'agriculture

De 1848 aux alentours de 1900, ce sont régulièrement, toutes professions de l'agriculture confondues, entre 28 et 35 hommes de Neufvy qui sont régulièrement employés aux travaux agricoles. L'intensification de la production de betteraves quelques années avant la guerre de 1914, augmente ce nombre et le porte à 37, il s'agit là de population exclusivement masculine. Le nombre d'employés masculins de l'agriculture atteindra un maximum de 62 en 1921, il variera de 50 à 60 entre les deux guerres avec pour complément saisonnier le renfort régulier d'une bonne quinzaine de femmes et d'ouvriers surtout masculins, venus de Bretagne, de Belgique ou d'Italie. Après la dernière guerre, du fait de la mécanisation, de la tractorisation, le nombre d'employés masculins se livrant à une occupation agricole tombe à 39 en 1946, à 31 en 1954, la part du travail saisonnier des femmes lui aussi diminuera, elles ne seront plus que 8 à être occupées occasionnellement par l'agriculture en 1954. Une mécanisation inexorable se mettait partout en place conduisant, peu à peu, au fur et à mesure des progrès, à une polyculture avare de main-d'œuvre, basée sur la production de céréales et de betteraves pour parvenir à ce que nous constatons aujourd'hui : des fermes dont l'exploitant est le seul travailleur.

# Les professions périphériques de l'agriculture



L'ancienne forge

Ces professions sont relativement variées au début de la période étudiée. Il y eut longtemps un forgeron maréchal-ferrant à Neufvy, son atelier était situé au bas du village à l'intersection de la Rue du Moulin avec le Chemin d'Hémévillers à Méry. Cette forge appartint longtemps à Noël DURONSOY puis à son fils Alfred; elle fut transformée à la fin du XIX° siècle en maison d'habitation. Outre le ferrage des chevaux, à l'époque, le forgeron fabriquait certaines pièces destinées aux charrues : coutres, socs, des dents de herses..., des outils : bêches, crocs, sarcloirs, haches, grat-

toirs... plus tard, le maréchal-ferrant de la Ferme du Pré s'occupa à réparer le premier matériel agricole et il devint le spécialiste de l'aiguisage des lames de faucheuses ou de moissonneuses-lieuses.

La Ferme du Pré, avec l'arrivée de la Sucrerie de Francières, eut sa forge particulière, elle avait été élevée et aménagée dans un bâtiment préfabriqué en bois situé à l'extérieur de la ferme, appuyé sur le mur qui ceint l'exploitation, à quelques mètres du porche d'entrée. L'habileté du forgeron de la Ferme du Pré était telle qu'il fabriquait occasionnellement des pièces de mécanique agricole et de menus objets, particulièrement, à partir de pièces de monnaie en argent, des alliances : celles que portaient ma mère et mon père, mariés à Neufvy en 1931, étaient de celles-là. Avec la disparition de la traction animale à la Ferme du Pré, la forge fut fermée au début des années 1950 et le bâtiment qui l'abritait détruit dès après.

Au milieu du XIX° siècle, Joseph COCHEPIN était <u>charron</u> à Neufvy, il réparait le matériel agricole, accessoirement en fabriquait, copiant le matériel existant, les cultivateurs lui proposant parfois des perfectionnements. A l'époque, le fer étant cher, le matériel agricole était en bois, seules les pièces qui travaillaient la terre étaient aciérées. Bien entendu, il pouvait fabriquer des chariots, des tombereaux, des roues cerclées de fer et, accessoirement, des cercueils.

Ancienne région productrice de vin : un vigneron (Séverin FAROUX) est encore attesté en 1848, productrice de cidre, la commune de Neufvy conservait, cette année-là, un <u>lattier</u> (Joseph FAROUX) et un <u>tonnelier</u> (Luc MELIQUE). Outre les tonneaux, ils fabriquaient des cuviers pour la lessive, des seilles, des hottes, de grandes cuves qu'on montait sur roues et qui servaient à abreuver les bestiaux au pré ou à épandre le purin... Pour être plus complet sur l'artisanat du bois, signalons encore la présence de scieurs de long tels Louis Charles DEVANNEAUX, le père et Eugène, son fils, en 1865, d'un ébéniste, Narcisse DELATTRE, en 1852, de deux menuisiers, Eugène Désiré GALLAND et Alfred SENEZ, en 1896.

Sans doute depuis le Moyen Âge jusqu'à la fin du XIX° siècle, Neufvy a possédé un moulin en état de fonctionnement sur l'Aronde. En 1848, Frédéric FOULON en était le <u>meunier</u>, il sera remplacé par Eugène GALLAND fils qui géra l'affaire assisté de deux garçons-meuniers. Joseph DEGAGNY le remplaça aidé de son fils Charles vers 1865, du fait de difficultés matérielles liées à l'exploitation du moulin et de la concurrence des usines de meunerie, leur affaire périclita et le moulin fut désaffecté après 1880.

## Les autres professions exercées par les ressortissants de Neufvy

De 1848 jusqu'après les années 1925, Neufvy a toujours compté 3 à 4 professionnels du bâtiments (ouvriers ou artisans) parmi ses inscrits sur les listes électorales : des couvreurs en chaume tels Louis MAGNY en 1848 encore en fonctions en 1870, des couvreurs en tuiles comme Désiré CAUDIEUX en 1865, qui ajouta la spécialité de plâtrier à son métier en 1870, les CAUDIEUX sont couvreurs de père en fils à Neufvy jusqu'après 1921, Fernand le père travaillant avec ses deux fils Raymond et Georges qui quittèrent le village après cette date. Marcel DEMONCHY fut lui aussi recensé comme exerçant la profession de couvreur en 1931.

Neufvy eut ses tailleurs de pierre oeuvrant aux carrières du Chemin de Gournay au Bout du Bois comme François TAUPIN avant 1848, Marcel COLOGNE en 1925, ses charpentiers tels Anselme DEBONNE en 1852, Joseph FAFET en 1874, Louis DUPONT en 1881, Oscar FAFET en 1908 (classé scieur de long en 1931), Marcel GALLAND en 1921... ses maçons: Prudent DUPOTY en 1852, Charles DOUVRY en 1868, André FRESNOY en 1931... un peintre en bâtiments: Joseph DESMAREST en 1852, un entrepreneur constructeur de routes: Stanislas LEGRAS en 1865, des cantonniers dont Auguste ROSE en 1935.



Le Café de Marguerite Simon



Le café Bemelmans

La présence d'une communauté villageoise d'un peu moins de deux cents habitants, à une époque où les déplacements étaient difficiles et les loisirs peu nombreux, nécessitait la présence de commerces alimentaires, de cabarets : Auguste CARON est marchand épicier en 1865, Joseph FRION, garçon brasseur en 1865, deviendra cabaretier à Neufvy vers 1870, son fils Xavier l'assistera vers 1880 ; en 1885, père et fils sont inscrits comme tonneliers, Xavier sera à nouveau inscrit comme débitant en 1896. Un autre café tenu par Eugène Maxime GALLAND s'ouvre vers 1880. Pendant un court moment, Neufvy aurait compté trois débits de boissons vers 1900, celui que tenait Michel Henri LAMAURY étant venu s'ajouter aux deux précédents. Entre 1900 et 1908, Auguste SIMON s'installa comme débitant en remplacement d'Eugène GALLAND. Après 1914 subsistent deux cafés qui ont ajouté à leurs fonds un commerce d'épicerie, celui d'Henri LAMAURY et celui de la veuve d'Auguste SIMON. Le café-épicerie d'Henri LAMAURY sera repris vers 1924 par Henri BEMELMANS et sa femme Alice DEVANNEAUX tandis que Marguerite SIMON, épouse de Louis HAMEL, succèdera à sa mère à une date que nous n'avons pas retrouvée dans les archives. Ces deux cafés se sont maintenus à Neufvy jusqu'à la fin des années 1950.

# Quelques autres activités

Des habitants de Neufvy exerçaient leurs activités dans les villages environnants particulièrement à Gournay tels Joseph FAROUX, garçon boulanger en 1874 ou Charles GALLAND, garçon boucher en 1921. Divers autres métiers étaient exercés par des habitants de Neufvy, Charles Modeste BLANGY, père et fils, étaient cordonniers en 1848 et, sans doute ayant choisi de privilégier la quantité, cloueurs de souliers en 1868, Stanislas LEGRAS, bonnetier, c'est-à-dire fabricant de bonnets, de chaussettes et de moufles en laine, peut-être est-il marchand fabricant, distribuant la matière première à des tricoteuses à domicile et ramassant leur production payée à la pièce, François WATTIN, brocanteur en 1881, Albert COTTEREAU, cordonnier en 1935, Camille BOULANGER, également en 1945, Pierre SENEZ y était vétérinaire en 1881, Georges GALLAND, négociant en 1935, Jean POSSIEN, tourneur sur métaux en 1935 également. La proximité de la gare de Moyenneville explique qu'il y ait eu des employés aux chemins de fer : Augustin PATOUX et Léon GALLAND en 1921, Henri CATOIRE vers 1944.

#### Les domestiques

En plus d'un ou deux jardiniers, les propriétaires du château de Neufvy et de celui du Bout du Bois employaient un ou deux domestiques masculins. Ainsi, en 1848, au moment où Victor HARISSART était homme de confiance, c'est-à-dire régisseur des biens du Comte Jules Antoine de BERNETZ (il le demeurera jusqu'en 1865), Jean-François Joseph BILLET y était jardinier avant de devenir garde particulier du domaine vers 1865, fonctions qu'il abandonnera après 1870 pour s'établir comme propriétaire à Neufvy, c'est-à-dire retraité. Il fut remplacé comme garde par Jean-Pierre CARLUY. Avant 1865, Anatole GALLAND était majordome chez Pierre François DE CANLERS, il dirigeait des domestiques féminins, il occupa cette charge jusqu'au début des années 1880 moment où il fut inscrit, lui aussi, comme garde particulier.

# Les fonctionnaires

Les fonctionnaires sont peu nombreux, on en compte deux régulièrement, l'instituteur, fonctionnaire d'Etat, le garde-champêtre, fonctionnaire municipal. Fait étonnant, il y eut deux instituteurs à Neufvy en 1885, Irénée LABITTE, venu de Tricot et son fils Paul, instituteur-adjoint. Des cantonniers, fonctionnaires départementaux, demeurèrent à Neufvy : les derniers furent Auguste ROSE en 1946 et Léon DEBOURGES en 1954.

### Les inactifs

Ils appartiennent à la classe la plus âgée et à la classe la plus jeune des électeurs. Nous avons évoqué *supra* les plus âgés qui s'étaient retirés de la vie professionnelle, à qui on conservait le nom de leur activité antérieure à laquelle on accolait l'épithète « ancien » : « ancien ménager » pour Jean-Baptiste DUPOTY (né en 1797) sur la liste électorale de 1874, « ancien cabaretier » pour Joseph FRION (né en 1803) en 1881, les anciens cultivateurs et les artisans ruraux possédant quelques terres étant souvent spécifiés comme « propriétaires » ainsi Fulgence VECTEN (né en 1803) sur la liste électorale de 1874 ou Noël DURONSOY, ancien maréchal, né en 1800, sur la liste de 1881. Certains inactifs étaient portés comme « rentiers » ainsi Pierre Constant GOULLET né en 1784, ancien maçon ou Jean-Pierre WARCONSIN, ancien cultivateur, sur la liste électorale de 1870.

Les plus jeunes sont inscrits comme « étudiants » : ils furent seulement deux à Neufvy à suivre des études au-delà de l'âge de la majorité entre 1848 et 1954 : Léopold DE CANLERS, inscrit sous l'appellation « étudiant » en 1848 et, à plus de cent ans de distance, Georges d'ARRENTIERES en 1954. Par contre les jeunes électeurs inscrits comme « soldats » sont souvent deux par liste électorale, rappelons que longtemps au XIX° siècle, le service militaire a duré de cinq à sept ans pour celui qui avait eu la malchance de tirer un « mauvais numéro ». Le dernier militaire inscrit en cette qualité fut Claude BILLET « aspirant de marine » en 1935.

#### Le travail des femmes

Les femmes n'ayant obtenu le droit de vote qu'en 1945, hors dénombrement nous ne connaissons pas les métiers qu'elles exerçaient. Le premier dénombrement étudié, celui de 1911, signale 4 cultivatrices qui se révèlent être 4 femmes de cultivateurs, collaboratrices des maris, 4 sont manouvrières c'est-à-dire ouvrières agricoles, 1 est dentiste, ce qui reste surprenant, 5 autres se livrent à des travaux de couture : 2 couturières et 3 gantières ; les couturières peuvent travailler à façon mais il est fort probable que les gantières aient été les ouvrières à domicile d'un marchand fabricant qui amenait la matière première à l'ouvrière, repassait quelques semaines plus tard pour ramasser la production fabriquée, la payer au nombre de pièces fabriquées et livrer à nouveau de la matière première...

C'est dans la période de l'immédiat après-guerre de 1914 que le maximum de femmes a été employé à Neufvy : elles furent 23 en 1921 dont 19 servant dans l'agriculture (2 épouses de cultivateurs et 17 manouvrières), 2 exerçaient des professions liées au commerce (une débitante et une épicière), les deux dernières étant couturières. Il y eut à Neufvy 23 femmes actives en 1946 : 2 secondaient leur mari cultivateur, 15 étaient manouvrières ou saisonnières agricoles, 2 employées du commerce, 4 domestiques. Elles n'étaient plus que 13 en 1954 : 1 femme de cultivateur, 8 ouvrières agricoles dont 3 saisonnières, 1 débitante, 2 domestiques et 1 bibliothécaire.

Hormis les institutrices (en 1926, 1931, 1936...), la bibliothécaire de 1954, la dentiste de 1911, on ne trouve que peu de femmes exerçant un métier qualifié à Neufvy : à notre connaissance une seule : une infirmière en 1936.

## La main-d'œuvre étrangère

Il n'existait aucun ressortissant étranger à Neufvy en 1911. La main d'œuvre étrangère est arrivée au lendemain de la guerre 1914-1918 pour compenser les pertes humaines dues au conflit : quatre ouvriers belges sont recensés à la Ferme du Pré en 1921 tandis qu'une véritable colonie belge s'est installée à la Ferme du Bout du Bois entre 1911 et 1915, époque où Joseph LENAERT et sa femme Valentine avaient repris l'exploitation. En 1921, ils ont 5 enfants, 3 filles et 2 garçons et sur les 8 ouvriers agricoles qu'ils emploient, 6 sont de nationalité belge.

Sur le dénombrement de 1926, on relève les noms des premiers Polonais. On se souvient du nom de quelques-unes de ces personnes, à cause de leur particularité existentielle ou par le fait qu'elles aient longtemps résidé dans la commune : Stanislas WOZNIAK et son épouse Antonia sont arrivés à Neufvy entre 1922 et 1925, leur fils Michel étant né dans la commune cette dernière année. Y sont aussi installés, en 1926, Jean SZKULAREK, sa femme et ses deux filles âgées de 12 et 9 ans... On y comptait encore François KUREK (né en 1895), Jean ZOHO, son épouse et la sœur de celle-ci, les frères SZUMYLO: l'un étant là avec son épouse et leur fille... A toutes ces personnes, il convient d'ajouter Henri BEMELMANS, de nationalité hollandaise, né en 1883, et Pierre ALPEMKOF, colonel de l'Armée russe (Russe blanc en exil) avec son fils Nicolas, ingénieur agricole. En 1926, Neufvy comptait encore deux étrangers naturalisés: Marie SIMON née STRASSER, débitante, d'origine luxembourgeoise et Clotaire WITENOW, chauffeur de tracteur à la Ferme du Pré. Apparaît pour la première fois sur la liste des dénombrés, la famille ROSE arrivée de Paris pour s'installer à Neufvy entre 1922 et 1924.

Si nous faisons le décompte des étrangers, en 1926, on relevait à Neufvy :

- 8 adultes et 3 enfants belges
- 20 adultes et 6 enfants polonais
- 2 adultes russes
- 1 adulte tchécoslovaque
- 3 adultes et 3 enfants hollandais. Neufvy totalisait 46 étrangers sur 183 habitants, soit plus de 25% d'étrangers, la population polonaise représentant près de 15% de la population totale.

En 1931, la population d'origine étrangère s'accroît, on dénombrait :

- 10 adultes et 8 enfants belges
- 28 adultes et 9 enfants polonais
- 1 Hollandais, 3 Yougoslaves, et 1 Tchécoslovaque. Neufvy comptait alors 36 % d'étrangers dont plus de 22% de Polonais. Furent recensés pour la première fois en 1931 : la famille NAGORNY, la famille BENARD, Sophie BLADEK qui devait épouser plus tard Archip BULYK...

En 1936, étonnamment la population belge a complètement disparu du village, sont dénombrés :

- 32 adultes et 24 enfants polonais
- 2 adultes et 2 enfants russes
- 5 adultes et 1 enfant tchécoslovaques, soit en tout 66 étrangers qui représentent 36,6% de la population du village (dont 31% de Polonais). Au recensement 1936 apparaissent les noms des familles SOUBOTINE, POLAK, MAZIARZ (qu'on prononçait alors MAZIAK), KUZA... Ces hommes et ces femmes étaient bien souvent arrivés en France vers 1929-1930 et s'étaient installés à Neufvy après avoir déjà tenu un premier emploi en France.

A mesure que l'agriculture se mécanise, à partir de 1946, la part de la population étrangère décroît, ses enfants grandissent, leur nombre égale celui de la population adulte étrangère. En 1946, pour 22 adultes polonais, on note 21 enfants d'origine polonaise, tous sont nés en France ; en 1946, il y a 43 étrangers à Neufvy pour 158 habitants soit 27%.

En 1954, la population étrangère représente encore 25% de la population totale de Neufvy, mais son déclin est définitivement amorcé, elle est composée en quasi-totalité de Polonais (21 adultes et 9 enfants). Les enfants de cette population étrangère deviennent souvent Français à leur majorité qui est alors à 21 ans. En effet, les jeunes gens issus de cette immigration, même si le moment est difficile (la France est en guerre en Indochine, puis en Algérie), ne se sentent aucune attache avec le pays qu'ont

quitté leurs parents, leur patrie c'est la France, c'est elle qui les a élevés, qui, à l'école primaire, les a formés, les a prédisposés à devenir de bons citoyens, aussi répondent-ils tous à la conscription et deviennent Français par intégration après leur service militaire. Pour les jeunes filles étrangères, elles se marient ; si l'endogamie avait souvent été une règle pour leurs mères, l'utilité en est jugée dépassée par la seconde génération ; appelées à opter à l'occasion de leur mariage, les épouses choisissent très souvent la nationalité de leur mari et deviennent ainsi françaises. La génération d'enfants d'origine étrangère, comme l'ensemble des jeunes à l'époque, laisse ses parents travailler dans une agriculture en régression en termes d'emploi. Pour sa part, elle embrasse les métiers industriels ou du bâtiment où sa formation de base lui permet de tenir des emplois spécialisés et bientôt de s'y qualifier. Par commodité, pour bénéficier d'une proximité immédiate du lieu de travail, elle quitte le village pour aller s'installer en ville...

En cent ans, la population de Neufvy n'a cessé d'évoluer suivant en cela l'activité agricole. L'exode rural des années 1950 a amorcé un déclin que les Maires successifs se sont efforcés d'enrayer. La présence proche de l'autoroute A 1 a permis, dans un premier temps, l'installation de résidences secondaires : des Parisiens assoiffés de calme, d'air pur et de verdure, sont venus acheter des « maisons à retaper » dans notre petit village mais cela ne pouvait augmenter le chiffre de la population. C'est un phénomène plus récent qui a permis au village de recouvrer un chiffre de population égal à celui d'avant la guerre 1939-1945, celui de la « rurbanisation » : les habitants des villes proches et y travaillant, lassés des habitats collectifs et des conditions de la vie urbaine, sont revenus construire à la campagne tout en continuant à travailler en ville. Cette population nouvelle, souvent jeune et active, a imprimé un nouveau dynamisme au village, ce dont on ne peut que se réjouir.

#### **NOTES**

- 1. « L'Agronome praticien », Bulletin d'information de la Société d'Agriculture de l'Arrondissement de Compiègne, n° 3, mai-septembre 1859, page 36.
- 2. Quelques chiffres de la population relevée à Neufvy au fil des temps :

```
1720: 88 hab.
                           1806:195
               1791:181
                                       1821:198
                                                   1826:185
                                                               1831:205
1852:192
               1855:200
                           1856:196
                                                   1875:190
                                       1866:212
                                                               1879:181
1885:186
               1895:185
                                       1911:149
                           1900:187
                                                   1934:166
                                                               1943:184
   1946:156
                     1954:130
                                 1966:143
```

3. Témoignage de Marguerite CONTY du Jeudi 22 Mars 2007

# LA VIE SOCIALE

« Les registres de délibérations municipales de NEUFVY ne commençant qu'en Février 1790, on ne connaît presque rien des événements si essentiels de l'année précédente dans la paroisse, en dehors de la représentation du Tiers Etat de la communauté d'habitants aux assemblées du bailliage secondaire de Montdidier par les laboureurs MEURINNE et PREVOST, puis du bailliage principal de Péronne par le seul MEURINNE, en mars 1789. Malheureusement le procès-verbal d'assemblée et le cahier de doléances de la communauté de NEUFVY n'ont jamais été retrouvés... » (1)

Le 28 Février 1790, les citoyens actifs de la commune (en principe 31) élirent la première municipalité révolutionnaire de NEUFVY, selon la nouvelle loi d'organisation municipale du 12 Novembre 1789. Elle était constituée notamment du maire, Jacques CALEMARD, curé-prieur, du procureur Firmin GALLAND, vigneron, des officiers municipaux René Claude MEURINNE et de Laurent PREVOST, laboureurs; Charles Antoine LECLERCQ, laboureur, fut élu greffier municipal »(2). Le procureur, qui avait pour mission de défendre la communauté d'habitants et le greffier, n'avaient que voix consultative. Le mandat de la Municipalité était de deux ans avec un renouvellement par moitié par an.

# Les gardes-champêtres

A partir du 30 Ventôse An II (20 Mars 1794), une charge d'importance fut créée au sein de la Commune : celle de garde-champêtre. Le premier à l'exercer, après des enchères au rabais, fut Pierre MOROY, en proposant pour sa rémunération une somme de 198 £, entendu qu'il lui serait reversé, survivance des charges exercées sous l'Ancien Régime, les amendes n'excédant pas dix sols après qu'il ait fait son rapport au Maire du délit constaté. Cette clause ne fut pas renouvelée les années suivantes. Le garde champêtre ne fut pas, dans un premier temps, employé à l'année, son service commençait souvent le 1<sup>er</sup> Germinal (21 Mars) pour s'achever au 11 Brumaire (1<sup>er</sup> Novembre) ou à la Saint Rémy (24 Septembre), à défaut jusqu'à ce que toutes les récoltes fussent rentrées... Il était payé, en vertu des Lois du 06 Octobre 1791 et du 08 Juillet 1795, par les cultivateurs proportionnellement à leur contribution foncière. Pour pouvoir verbaliser les flagrants délits, le garde champêtre, préalablement à sa prise de fonction, se rendait à la justice de paix afin d'être assermenté.

Le garde champêtre avait donc pour charge de veiller sur les récoltes. Jacques QUILLET, successeur de MOROY, obtint que sa charge fût payée 600 £ auxquelles on ajouta dix mines de blé. Comme il signalait au Maire toutes les infractions qu'il constatait, propriétaires et cultivateurs le reconduisirent avec plaisir dans ses fonctions en Thermidor An IV (Juillet-Août 1796), il fut alors autorisé, pour récompenser son zèle, à porter un sabre en plus du brassard qui indiquait sa fonction.

Les gardes champêtres furent choisis de préférence parmi les anciens soldats démobilisés : ainsi Constantin BOURDON de Gournay, agréé le 25 Floréal An IX était un ancien sergent du 2ème Bataillon d'Orléans, en possession d'un congé définitif, Jean-Martin BOUCHAIN qui lui succéda, servit lui aussi en dernier lieu en qualité de sergent à la 32ème demi-brigade de ligne, en 1845, Jean-Augustin PATOUX était un ancien sergent du 2ème Régiment de la Garde Impériale.

Lors de sa prise de fonctions en l'An XI, Jean-Martin BOUCHAIN reçut pour mission :

- « de veiller avec soin à la conservation des récoltes de toute espèce sur toutes les propriétés du terroir de NEUFVY
- de dresser procès-verbal contre tous ceux qui se permettront de labourer, de dégrader ou d'anticiper sur la largeur des chemins

- de verbaliser ceux qui auront négligé de nettoyer les fossés, d'élaguer les haies sur les rues et voieries, d'écheniller les arbres... » (3)

La surveillance du finage était l'occupation principale du garde champêtre. Après une ronde journalière, il rapportait, s'il y avait lieu, au Maire, les délits constatés. Le vol de récoltes était le plus fréquent dans les champs certes mais encore dans les jardins. En cas de flagrant délit, l'amende était forte ainsi la femme de Jean-Baptiste QUEVRIN, surprise, le 8 Thermidor An III, par le garde Jacques QUILLET, à cueillir des pois et des fèves dans un jardin situé au Marais et appartenant à TRIBOULLET, fut avisée que sa « peine (serait) pécuniaire et ne (pourrait) être inférieure à la valeur de cinq journées de travail »

Le garde-champêtre avait encore pour charge « de défendre d'aller à l'herbe dans les bleds » « de défendre aux glaneurs d'aller glaner avant le soleil levé et après le soleil couché sous peine d'amende » (4).

Les délits constatés étaient fort divers : accroissements intempestifs de parcelles lors des labours (5), actes de malveillance caractérisée ainsi l'abattage dans la nuit du 8 au 9 Fructidor An XI (15/16 Août 1803), de six pommiers appartenant à de BERNETZ, propriétaire au Bout du Bois, vol de bois, passages de charrettes dans des champs semés, divagation d'animaux dans des champs emblavés, constatations de tentative de vol d'animaux, abus sur les droits d'usage ou de parcours...

Les cultivateurs qui salariaient le garde étaient attentifs à la manière dont ce dernier effectuait son service, prompts à dénoncer sa paresse ou sa négligence. Ils encouragèrent la Municipalité à s'attacher les services d'un garde honoraire, fonction gracieuse exercée par un citoyen de la Commune auquel la Municipalité offrait la prise en charge des frais d'assermentation. (6)

Si les cultivateurs se réjouissaient de la sévérité et du zèle du garde, beaucoup dans le village et surtout parmi les plus pauvres, le honnissaient, le vilipendaient. Plusieurs gardes furent victimes d'insultes, de menaces, parfois de vengeances ainsi pour arriver à leurs fins, deux compères enivrèrentils, le 20 Janvier 1821, le garde Jean-Baptiste SOISSONS dont ils barbouillèrent la figure d'excréments... L'ivrognerie des gardes semble assez régulière, par exemple, appelé à témoigner au Tribunal Civil de Compiègne le 29 Septembre 1843, le garde Augustin CAUVEL fut suspendu par le Sous Préfet et le Procureur de République le 07 Octobre 1843, pour s'être présenté pris de boisson à la barre du Tribunal.

On demandait au garde-champêtre d'habiter la commune. Certains, pour obtenir l'emploi, promettaient de venir y demeurer. Installés dans leurs fonctions, ils oubliaient leur promesse. En 1895, tel fut le cas du Sieur MAGNY qui, habitant Gournay, n'eut cure des injonctions du Maire lui rappelant son engagement, tout en lui reprochant, en outre, ses absences nombreuses et prolongées qui avaient pour effet de favoriser le maraudage. Pour obtenir la démission du garde, par mesure disciplinaire, le Conseil Municipal diminua d'office son traitement. La mesure ne fut pas agréée du Préfet qui s'y opposa. Finalement la Commune obtint le départ de MAGNY qui fut remplacé par EUDELLE qui, lui, démissionna le 04 Juillet 1898. La Municipalité ayant mis un logement à sa disposition pour éviter le problème posé par son prédécesseur, le garde démissionnaire prétendit s'y maintenir sans titre. Il fut cité par le Maire devant la justice de paix, il ne s'y rendit point et fut condamné par défaut. Il reçut signification du jugement le 22 Août 1898, sommation le 25 Août et fut expulsé le 27 Août, ses meubles et effets étant déménagés sur la rue par un huissier commis par la Municipalité.

Un autre garde laissa, dans les premières années d'après guerre, un mauvais souvenir, c'était celui que Berthe ROSE appelait par dérision « le Grand Fracas », surnom qui lui resta. Il fut averti à trois reprises par la Municipalité pour son manque d'activité et d'autorité et préféra démissionner plutôt que de passer devant le Conseil de Discipline des Employés Communaux.

On peut s'arrêter quelque temps sur le cas de Gabriel BENARD, qui remplaça Alfred BUT à compter, semble-t-il, du 1<sup>er</sup> Juillet 1948. D'emblée, cet ancien ouvrier agricole, actif et consciencieux, donna les plus grandes satisfactions. Il dut, par incompatibilité de fonctions, abandonner le commandement de la Compagnie de Sapeurs-Pompiers le 20 Juillet 1954. En 1948, la Municipalité, du fait de la modicité des ressources communales, éprouva des difficultés pour régler « le salaire et les allocations familiales du garde-champêtre, (fut) obligée de réaliser un transfert de crédit »; les crédits prévus pour l'achat d'une nouvelle pompe d'alimentation en eau servirent à ces fins. Pour éviter que le fait ne se reproduise, elle autorisa, à trois reprises, son agent, à demander un congé spécial de trois mois, sans salaire, pour faire « la fabrication », c'est-à-dire travailler pendant ces trois mois, l'hiver, à la Sucrerie de Francières ou à celle de Monchy-Humières.

Admis à la retraite en 1967, Gabriel BENARD fut remplacé par Yves DUFOUR dans l'emploi d'ouvrier d'entretien de la voie publique stagiaire à compter d'Octobre 1967. Le 16 Avril 1968, le Conseil Municipal décidait de sa titularisation et l'autorisait à se faire assermenter comme garde-champêtre en 1971. Le Conseil Municipal ne manqua jamais de lui accorder les indemnités afférentes à ses fonctions, (primes de vélo, de chaussures, de petit outillage et équipement). En 1976, lui fut ajoutée, une indemnité de vêtements de travail et, du fait de l'excellence de ses services, une indemnité de fonction égale à 10% de son traitement de base... Yves DUFOUR fit valoir ses droits à la retraite le 31 Octobre 1992.

Ainsi pour ses derniers gardes-champêtres et cantonniers municipaux, Gabriel BENARD et Yves DUFOUR, Neufvy avait eu beaucoup de chance, ces employés actifs et autonomes, bienveillants et sérieux, avaient vite conquis l'estime publique de leurs concitoyens qui, chaque jour, témoins de leur conscience professionnelle, mesuraient leurs efforts pour conserver au village une parfaite propreté des routes et des chemins.

Quelques-uns des gardes-champêtres de NEUFVY dont nous avons retrouvé les noms dans les Registres Municipaux :

- An II : Pierre MOROY : Jacques QUILLET

- An V : Charles SELLIER de Lataule

- An VI : Jacques THILLOY- An VII et An VIII : Jacques QUILLET

- An IX et An X : Constantin BOURDON de Gournay

- An XI : Jean Martin BOUCHAIN

- An XII : Jacques THILLOY et Jean Martin BOUCHAIN

- An XIII, 1806, 1807 : Charles Michel FAROUX
- 1807 et 1808 : Epidor DENOYELLE
- 1815 à 1821 : Jean Baptiste SOISSONS
- 1828 : Jean Augustin PATOUX
- 1843 : Augustin FRANCOIS

- 1845 : Jean Augustin PATOUX et BULLOT de Moyenneville

- 1864 : Louis Antoine VERVEL- 1865 : Louis Séverin DUPONT

- 1868 : Joseph Auguste DEMARQUET

- 1872 : Auguste BACHELET et Ernest Eugène BRICOGNE

- 1874 : HAUDEBERT démissionnaire, suppléé par Louis THIERRY
 - 1876 : TURLIN démissionnaire remplacé par DUMEZ Pierre Antoine

- 1885 : Louis LUISIN - 1893 : MAGNY

- 1897	: Joseph Durer EUDELLE, 52 ans, ancien cantonnier des Chemins de Fer du Nord, domicilié à Antheuil, nommé le 08 Février 1897
- 1898	: Jean-Baptiste FRUITIER, gendarme en retraite, nommé le 28 Octobre 1898
- 1899	: Joseph-Auguste CARON, né à Méry le 09 Juillet 1848, ancien garde-champêtre de Longueil-Sainte-Marie, agréé par arrêté du 22 Août 1899
- 1900	: Charles Ernest LHUILLIER, ancien gendarme de Gournay
- 1900	: Joseph Auguste CARON
- 1901	: Oscar BERTHE, cantonnier
- 1903	: Charles TIRLETZ, ancien cantonnier à Houdancourt
- 1912	: Alfred BAZIRE, retraité des Haras
- 1930-1931	: Louis Octave BEAUFILS, cantonnier, remplacé après son décès par Maurice Théodore LEFEVRE, 63 ans, le 1 <sup>er</sup> Septembre 1931 en qualité de cantonnier
- 1932	: Julien DION remplace son prédécesseur démissionnaire le 25 Octobre 1932, il est agréé par le Sous Préfet le 22 décembre de la même année
- 1936	: Georges BERTHE
- 1946	: Alfred BUT remplacé par Gabriel BENARD
- 1948-1966	: Gabriel BENARD, admis à la retraite est suppléé, pendant un temps par René VANPEVENAGE puis remplacé par Yves DUFOUR à partir du 1 <sup>er</sup> Mai 1967 et ce jusqu'au départ en retraite de ce dernier, en 1992.

## Passeports et laisser passer

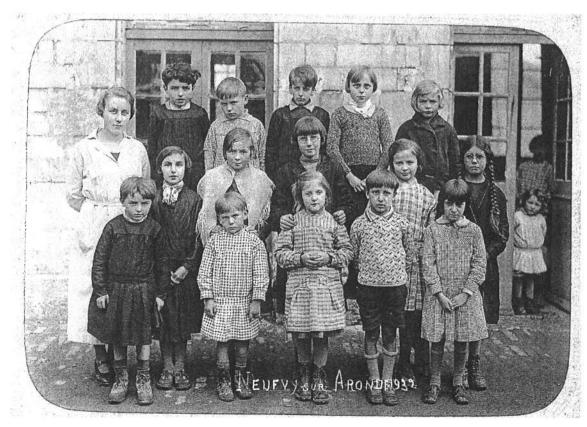
Pendant la période révolutionnaire jusqu'aux environs de 1816, quand un passeport (pour voyager en France) était délivré par les autorités communales, sauf pour les conscrits appelés à se rendre dans leurs garnisons, mention en était portée au registre des actes municipaux. Par exemple, pas moins de 27 passeports furent remis entre le 6 Prairial An X (25 Mai 1803) et le 19 Janvier 1816. On peut connaître ainsi les motifs de déplacement d'une population qui apparaît plutôt casanière. Des manouvriers quittent déjà l'agriculture « pour aller chercher de l'ouvrage dans l'étendue de la République française », le départ se faisait souvent en groupe de deux ou trois hommes : en Prairial An X (Mai 1812), ce sont Michel FAROUX (36 ans) et Etienne PATOUX (48 ans) qui partent, deux ans plus tard, ce sont trois autres qui s'exilent, qui passeront par Chantilly pour se rendre à Paris où l'on manque de maçons. Le 20 Mars 1806, c'est François BETHENCOURT qui part à Clayes sur le canal de l'Ourcq « pour y travailler comme maçon ». Des cultivateurs se rendent dans l'Aisne (La Fère), la Somme, le Pas-de-Calais, vraisemblablement sur les foires pour acheter des chevaux, d'autres à Paris pour affaires. Marie Opportune PREVOST va à Paris, le 29 Brumaire An XII (19 Novembre 1803), « pour se faire guérir d'un mal qu'elle porte depuis qu'elle est mariée ». Marie Louise du BOSC, 58 ans, qui réside au Bout du Bois demande un passeport en Germinal An XI (Mars-Avril 1803) pour voyager dans la Somme, l'Eure, la Seine-Inférieure, la Seine-et-Marne, la Seine-et-Oise, sans doute pour visiter sa famille et ses amis, l'année suivante, elle part en compagnie de sa servante, Anne Victoire PATOUX, pour se rendre à PARIS. En Germinal An XII (Mars-Avril 1804), François CHEVALLIER-DAGUEVILLE, 64 ans, se rend, en compagnie de sa gouvernante, Marie-Catherine MOROY, 35 ans (qu'il finira d'ailleurs par épouser après en avoir eu une fille) à Paris et à Melun, pour un voyage d'agrément.

Pour les plus pauvres qui allaient à pied, les voyages se faisaient surtout à partir du mois d'Avril, à un moment où l'on avait moins à souffrir du froid car faute d'asile pour la nuit dans une grange, une écurie ou une étable, on dormait à la belle étoile.

# L'école, son fonctionnement, ses instituteurs



L'école de Neufvy









Pour beaucoup de notables des campagnes du début du XIX° siècle, l'instruction des enfants était rangée au rang des préoccupations accessoires. Ils avaient appris qu'on ne devait pas instruire le peuple si on souhaitait pouvoir continuer à le dominer, dénigraient l'instruction, tâchant de convaincre les manouvriers pères de famille de l'inutilité d'une pareille entreprise qui, de plus, leur coûtait et coûtait à la Commune. A quoi leur servirait de savoir lire pour bien cultiver leur champ! Les maîtres d'école du temps, peu instruits, sans formation pédagogique aucune, sans culture, menaient une existence difficile pour ne pas dire misérable. En complément de leur métier, pour pouvoir survivre, ils étaient obligés d'accepter d'exercer de menues tâches : travaux d'écriture, d'arpentage, sonnerie des cloches, direction et surveillance des enfants à l'église, quand ils n'étaient pas contraints de trouver un métier auxiliaire. Beaucoup de maîtres, mal intégrés dans la société villageoise, s'y sentaient déclassés, méprisés. Toute velléité d'indépendance était suivie de rétorsions financières, toute remise en question de l'ordre politique ou moral établi, du renvoi.

Du début du XIX° siècle jusqu'aux Lois de Jules FERRY de 1881-1882 qui instauraient la gratuité, la laïcité et l'obligation scolaires pour les enfants de 6 à 12 ans, l'école était payante et l'instituteur soumis à l'agrément du Maire et du Curé qui exerçaient sur lui et sa classe leur surveillance. Une Commission cantonale nommée par le Préfet et l'Inspecteur primaire complétait le dispositif de contrôle.

En 1830, l'instituteur de Neufvy se nommait Pierre-Louis WATTEBLED, il venait d'épouser une jeune fille de la commune, Claire, Eugénie CAUDIEUX. En 1831, le Conseil Municipal consentait à lui procurer un logement convenable et un complément de traitement de 24 mines de blé par an, cette contribution venant en plus de la taxe d'écolage payée par les familles et fixée par le Conseil municipal qui répartissait les élèves en trois classes : pour la 3<sup>ème</sup>, celle des élèves les plus jeunes, les parents acquittaient 8 sous (0,40 F) par élève et par mois, pour la 2<sup>ème</sup>, 10 sous, pour la 3<sup>ème</sup>, 12 sous. L'instituteur s'obligeait en outre, à sonner l'angélus, en tout temps, au lever et au coucher du soleil et à faire l'école de 8 heures à une heure de l'après-midi. Il était entendu que les mois de juillet, d'août et de septembre, seraient des mois de vacance de la classe : les enfants pourraient être ainsi employés aux champs, à la fenaison, à la moisson, au ramassage des pommes de terre...

En 1833, la Commune offrit un complément de traitement de 200 F en argent à l'instituteur en remplacement du complément reçu en nature et décida de se surimposer de 3 centimes additionnels sur les quatre contributions pour acquitter cette charge, en compensation, l'instituteur recevrait 12 élèves réputés indigents à titre gratuit.

Chaque année, de conserve avec le Curé, le Maire établissait la liste des enfants des familles indigentes qui seraient admis gratuitement à l'école : ils étaient, par exemple, 8 en 1850, 6 en 1852, 5 en 1854, une dizaine en 1867 et en 1869 ; cette année-là, le Maire proposa la gratuité pour l'ensemble de la vingtaine d'élèves qui fréquentaient la classe, l'initiative fut rejetée par le Conseil municipal qui écarta de la même façon la création d'une Caisse des Ecoles. Le 1<sup>er</sup> Octobre 1867, Jules LEVASSEUR était installé comme instituteur à Neufvy. Le Maire fit alors valoir les inconvénients du chauffage en nature (les enfants ramenant chacun, chaque jour, une bûche pour chauffer l'école) : le Conseil municipal décida que pour chaque élève scolarisé, la famille paierait 0,40 F de chauffage par mois de novembre à mars, que l'instituteur en recevrait le produit et choisirait le combustible à utiliser (bois ou charbon). 16 élèves étaient admis gratuitement au titre de l'indigence en 1878, 17 en 1879,15 en 1880. La Commune se substituait aux familles impécunieuses en versant un abonnement annuel à l'instituteur. Pour les autres enfants, l'instituteur réclamait aux parents un écolage mensuel. Le maître recouvrait lui-même sa rétribution, ce qui n'était pas sans aléas, les familles payaient irrégulièrement. Le système s'améliora quand les percepteurs en furent chargés.

En 1850, subsistaient trois classes de rétribution scolaire qui payaient respectivement : 0,50, 0,75 et 1F par mois. Les classes se trouvent réduite à deux en 1854, l'âge les différenciait, ceux de moins de huit ans payaient 0,60 F par mois, ceux ayant dépassé cet âge 1 F. Ces tarifs se trouvèrent encore modifiés en 1867 : les élèves de moins de 7 ans payèrent 1 F par mois, passé cet âge, 1,50 F. La possibilité était donnée, à partir de cette année-là, de souscrire un abonnement scolaire annuel de 8 F pour la 1ère catégorie, de 12 F pour la 2ème. En 1880, à Neufvy, les familles payaient encore 1 F par mois pour les élèves de la 1ère catégorie (les plus jeunes, ceux à qui le maître « montrait » à lire), et 1,50 F pour ceux de la 2<sup>ième</sup> catégorie (ceux à qui il apprenait à écrire, lire et compter). Pour la Commune, elle rétribuait l'instituteur sur la base de 0,75 F par mois de présence réelle par enfant admis au titre de l'indigence.

L'assiduité scolaire était loin d'être assurée : dès le printemps, les élèves les plus âgés qui pouvaient rendre des services aux travaux des champs, quittaient la classe pour aider leurs parents au binage des betteraves, à la fenaison, à l'arrachage des pommes de terres et des betteraves. Les dates des vacances souvent d'une durée d'un mois, fixées par le Maire, se situaient toujours en période de moisson. Ces absences nombreuses constituaient un manque à gagner certain pour le maître.

En 1879, comme les années antérieures, la Commune de Neufvy, dans ses prévisions budgétaires, semble asseoir la rétribution de l'instituteur sur 8 mois de présence des enfants indigents à l'école : (0,75 F x 17 enfants x 8 mois = 102 F). S'y ajoutaient la rétribution des enfants payants prévue au budget pour 59,25 F (ce qui peut correspondre à la scolarité de 6 enfants). Ce salaire aurait été fort insuffisant pour vivre, heureusement s'y ajoutaient : un traitement de 200 F, une indemnité de 50 f de direction du cours d'adultes et un éventuel supplément de traitement de 300 F que le Maire pouvait accorder ou pas après avoir requis l'avis du Conseil Municipal. Il pouvait l'ôter à l'enseignant de pareille façon. Agir ainsi, c'était priver l'instituteur de 40% de ses ressources, aussi comprendra-t-on, leur soumission à l'égard du Maire et du Curé.

## Le pouvoir hiérarchique : l'Inspecteur et le Comité cantonal d'instruction primaire

Au niveau hiérarchique, un inspecteur de l'enseignement primaire visitait les instituteurs de l'arrondissement, il dispensait des conseils pédagogiques et s'enquérait des conditions matérielles

d'enseignement et de logement de ses subordonnés afin de tenter d'en améliorer la condition par un dialogue entrepris auprès du maire. En cas de difficulté, l'Inspecteur primaire en référait à l'Inspecteur d'Académie et ce dernier au Préfet.

Au niveau de chaque canton existait un Comité cantonal de l'instruction primaire composé de délégués désignés par le Préfet à raison d'un par commune et placé sous la présidence du juge de paix. Les Archives départementales de l'Oise conservent un registre où sont transcrites les délibérations de cette instance pour la période 1834-1846. Ce Comité contrôlait la qualité et le contenu de l'enseignement dispensé, surveillait la vie et les mœurs des instituteurs, étudiait toutes les plaintes portées à leur encontre et se réunissait au besoin en formation disciplinaire pour prononcer à leur égard diverses sanctions, la plus basse étant l'admonestation avec avertissement, la plus grave le licenciement comme il arriva dans les années 1840 à l'instituteur de Gournay : un délateur ayant informé le Comité de la vie conjugale troublée de l'instituteur, des scènes de ménage dont on entendait les éclats sur la voie publique et de la propension du magister local à fréquenter les cafés pour se consoler de ses déboires conjugaux... Après un solennel avertissement du Comité, quelque temps après, la situation ne s'étant pas améliorée, l'instituteur fut démis de ses fonctions. (7)

En 1834, c'était Pierre-François de CANLERS qui représentait la commune de Neufvy au Comité, Fulgence VECTEN lui succéda en 1840. Le Comité cantonal de l'instruction primaire se réunissait au moins trois fois par an. Il convoquait devant lui tous les instituteurs nouvellement nommés et ceux qu'il souhaitait rencontrer. C'est devant lui que se présenta par exemple en 1835, l'instituteur de Neufvy Pierre Louis WATTEBLED.

A l'époque les livres étaient rares, le Comité cantonal les allouait, en petit nombre après avoir mesuré l'opportunité de la demande, il en choisissait les titres après une étude minutieuse de leur contenu. Le 04 Janvier 1836, l'instituteur de Neufvy reçut ainsi huit livres : cinq « Alphabet », un livre d'arithmétique, un livre d'instruction morale, un Nouveau Testament, on doit croire qu'hormis les enfants en âge d'apprendre à lire, les autres élèves de la classe ne disposaient pas de manuels.

Pour pouvoir étendre son pouvoir de contrôle et mesurer l'efficacité pédagogique des maîtres du canton, un des membres du Comité : le Baron de TOCQUEVILLE, Maire de Baugy, Conseiller Général de Ressons, proposa, en 1846, « de réunir annuellement en Mai un certain nombre d'enfants qui (fréquentaient) les écoles de la circonscription et d'établir un concours entre eux qui aurait lieu en présence du Comité supérieur, des membres des comités locaux et des instituteurs du canton ». Nous pensons qu'on pourrait rechercher là l'origine du fameux Certificat d'Etudes Primaires institué par la Loi du 28 Mars 1882, et longtemps seul viatique à l'entrée dans la vie active.

#### Le cours d'adultes

L'instituteur, en place à Neufvy en 1866, se livra à une enquête sur l'instruction de la population du village. Les résultats en sont rapportés dans une délibération du 07 Août 1866 qui indique que, sur 212 habitants résidant au village, on compte « 73 personnes dont l'instruction est nulle » (34,50%) et qui conclut à la nécessité de fonder une école d'adultes pour laquelle le Conseil vota aussitôt un crédit de 50 F (25 F d'indemnités à l'instituteur, 15 F pour le chauffage et 10 F pour l'éclairage). Ce cours d'adultes qui fonctionnait les mois d'hiver (de novembre à mars) fut ouvert cette année-là. Il fonctionna pour le moins jusqu'en 1911, dernière année où ses dépenses sont attestées.

## Comment se prémunir contre l'arrivée d'une institutrice ?

Les Lois de Jules FERRY, n'avaient pas amélioré la situation matérielle des instituteurs, cette dernière demeurant toujours précaire, en 1891, par délibération du 15 Octobre, après que le Maire ait

proposé de rétablir au budget communal le supplément de traitement que la Commune octroyait quelques années auparavant à l'instituteur, le Conseil considérant qu' « il était d'usage dans un grand nombre de communes d'allouer un supplément de traitement à l'instituteur soit à titre d'encouragement soit pour aider un traitement trop faible », décidait de rétablir le supplément de traitement de 200 F. L'instituteur de Neufvy voyait son traitement augmenté, tout comme, par voie de conséquence, sa dépendance à l'égard du Maire. Le procédé permettait de fidéliser l'instituteur au village, il n'était pas sûr, en le quittant, de retrouver ce même avantage. Maintenir l'instituteur en place, par l'octroi d'une libéralité significative, c'était aussi se prémunir contre l'arrivée d'une institutrice : on doutait de l'autorité et de l'ascendant que pourrait avoir une jeune femme sur les gamins de douze ou treize ans qu'elle serait appelée à enseigner.

En 1894, la Municipalité était avertie d'avoir à se placer dans l'éventualité de recevoir une institutrice. A Neufvy, comme dans toutes les campagnes françaises de l'époque, la place des femmes était à la maison : les mentalités du temps admettaient difficilement qu'elles puissent exercer une profession de manière autonome, peut-être avec une tolérance pour les veuves de cultivateurs. Par délibération du 1<sup>er</sup> Mars 1894, la Municipalité rejetait fermement cette possibilité considérant « qu'une institutrice (pouvait) offrir pour la direction d'une école la même satisfaction et la même garantie qu'un instituteur mais qu'elle ne (serait) pas apte à remplir les fonctions accessoires dont (était) chargé l'instituteur, d'où il pourrait résulter une gêne pour la commune. (Etait) d'avis que l'école mixte de Neufvy continue à être dirigée par un instituteur. ». L'avis fut transmis au Préfet pour être adressé à l'Inspecteur d'Académie.

### La maîtresse de couture

Du XIX° siècle jusqu'au milieu du XX° siècle, les femmes occupaient leur temps à différents travaux : ménage, lessive, jardinage, conservation des aliments, fabrication des conserves et des confitures, élevage des poules et des lapins... Les vêtements coûtant très cher, ils étaient réparés, reprisés, ravaudés pour être usés jusqu'à la trame. On initiait les filles, dès le plus jeune âge, aux travaux d'aiguille dans les familles : plus tard, elles broderaient leur trousseau, très vite, on leur apprenait à tricoter les chandails, les chaussettes, bas et bonnets que l'on portait dans les familles. Cette initiation familiale était complétée par un enseignement plus complet de la couture à l'école. Pendant que l'instituteur donnait aux garçons les rudiments d'une agriculture raisonnée, une maîtresse de couture, choisie parmi les ménagères du village les plus aptes à faire partager leur savoir (souvent la femme de l'instituteur), apprenait aux écolières les principes de la coupe, les différents points, la broderie, toutes choses que l'on n'enseignait guère dans les familles. Appelé à organiser cet enseignement, en exécution de la Loi du 10 Avril 1867 qui l'imposait dans les écoles mixtes, le Conseil municipal refusa, avançant que peu d'enfants du sexe féminin fréquentaient l'école, que les filles se rendaient presque toutes lorsqu'elles avaient atteint l'âge de dix ans à l'école des sœurs de Gournay où elles recevaient cet enseignement, il était inutile de le donner de manière anticipée. En 1880, la Municipalité de NEUFVY offrait un traitement de 80 F par an à la maîtresse de couture dont l'administration préfectorale lui avait imposé l'emploi.

## La Caisse des Ecoles

La Caisse des Ecoles préexistait à Neufvy avant que la Loi ne l'ait rendue obligatoire : une lettre du 25 Mars 1880 nous apprend, par exemple, que Melle de CANLERS fait don de 10 F à la Caisse pour aider à acheter des livres pour la Bibliothèque scolaire.

La Loi du 28 Mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire imposait aux Communes de constituer une Commission scolaire municipale pour surveiller et encourager la fréquentation de

l'Ecole. Cette Commission fut élue, pour la première fois, au scrutin secret, le 15 Mai 1885. Outre le Maire, membre de droit, furent désignés Jules Auguste SENEZ et Adolphe GALLAND.

La même Loi instituait une Caisse de l'Ecole dans chaque commune. Elle avait pour but de rassembler des fonds pour que les enfants disposent gratuitement des « objets classiques nécessaires au développement normal et progressif de leur instruction ». La Municipalité ouvrit un crédit de 50 F espérant l'attribution rapide de subventions afin de rendre la gratuité effective sans avoir à y contribuer... Le fonctionnement de la Caisse de l'Ecole semble avoir connu des aléas et finit très vite par disparaître.

Par délibération du 15 Octobre 1920, la Municipalité établit une nouvelle Caisse des Ecoles dont le budget serait alimenté par les quêtes faites lors des mariages et les dons du Comité central d'assistance aux réfugiés. Elle se donnait pour objet de :

- stimuler les familles dans l'instruction de leurs enfants
- favoriser la fréquentation régulière de l'école et rendre plus nombreux les enfants à la fréquenter
- récompenser les élèves les plus studieux et donner à tous les fournitures scolaires nécessaires.

La caisse disparut de nouveau après un temps de fonctionnement pour renaître par décision du Conseil Municipal en 1949. Y furent désignés trois Conseillers Municipaux délégués (Lucien BILLET, Auguste ROSE, Marcel DEMONCHY), un délégué cantonal nommé par l'Inspecteur d'Académie, trois délégués des parents élus par l'Assemblée générale, le Maire étant Président de ce Comité qui, statutairement devait se réunir trois fois l'an : dans le mois suivant la rentrée, dans celui qui précédait Pâques et avant les grandes vacances. Les buts fixés à la Caisse furent alors élargis : il lui était toujours demandé de contrôler la fréquentation et l'assiduité scolaires, d'obtenir pour les élèves des fournitures gratuites, de récompenser les plus appliqués en leur offrant des livres et, nouveauté, des livrets de Caisse d'Epargne, voire pour « les enfants indigents ou peu aisés et méritants, des vêtements chauds ou des chaussures et, pendant l'hiver, des aliments chauds ». Comme de juste, les comptes de la Caisse des Ecoles étaient tenus par le Percepteur et un compte-rendu de l'Assemblée générale annuelle des sociétaires était transmis à l'Inspecteur d'Académie, (il n'en a pas été retrouvé jusqu'aujourd'hui).

## La demande de fermeture de l'Ecole

Le 27 Décembre 1924, le Maire informa le Conseil Municipal du contenu d'une lettre du Préfet qui l'informait qu'était envisagée par l'Inspecteur d'Académie la fermeture de l'Ecole Publique Mixte de Neufvy et de scolariser les enfants de la Commune à Gournay. Le Conseil était invité à porter avis avant décision définitive. Pour obtenir le maintien, ne se bornant pas à une énergique (mais symbolique) protestation, le Conseil présenta les objections suivantes :

- la population de Neufvy, étant essentiellement agricole, avait besoin d'une école qui acceptât les enfants en dessous de l'âge scolaire pour permettre aux mères d'aller aux travaux des champs
- le trajet Neufvy-Gournay (1 km) était trop long à faire quatre fois par jour pour de si jeunes enfants d'autant plus qu'il était dangereux à cause « d'un tournant brusque et de la proximité d'une cressonnière »
- le problème ne serait pas résolu pour les enfants des écarts de la Commune (le Bout du Bois, la Ferme du Pré)
- l'effectif scolaire pouvait varier d'une année à l'autre, les élèves étaient enfants d'ouvriers agricoles souvent en résidence saisonnière.

Suivait en conclusion un refus catégorique d'un pareil dessein et une demande de maintien de l'école. Cette réclamation fut entendue puisqu'en Octobre 1925 une institutrice fut à nouveau nommée.

La Commune a commencé à contracter une <u>assurance scolaire collective</u> pour les élèves de l'Ecole en 1928, année où une prime de 20 F est versée pour assurer 15 élèves. En 1949, l'assurance scolaire à la Mutualité française fut complétée d'un avenant qui portait la garantie « Dommages » de 100 000 F à 500 000 F par élève et qui, curieusement, comportait un alinéa où l'assureur renonçait à tout recours contre l'instituteur de l'école jusqu'à concurrence de 500 000 F.

Les instituteurs successifs ont présenté leurs élèves au <u>Certificat d'Etudes Primaires</u>, en témoigne par exemple le vote, en 1913, d'une subvention de 5 F à la délégation cantonale chargée d'organiser à Ressons une remise de récompenses aux lauréats des écoles du canton. Plus près de nous, certains se souviennent qu'en Juin 1956, la petite école de NEUFVY (et toute la population du village d'ailleurs), s'enorgueillit quand une de ses élèves revint des épreuves du Certificat avec le titre de « Première du Canton ».

Les <u>enfants des écarts</u> notamment de la Ferme du Bout du Bois étaient scolarisés dans des Communes plus proches. Pour eux, NEUFVY devait acquitter une allocation à la commune accueillante pour couvrir les frais de scolarité des élèves reçus à l'extérieur ainsi la Municipalité de Neufvy versa-t-elle en 1952 une participation de 1 000 F à la Commune de Lataule où était scolarisé Jean POLAK. L'opération se répéta quand, en 1960, cinq enfants du Bout du Bois furent scolarisés à BELLOY.

Jusqu'aux années 1950, <u>l'équipement de l'école</u> se révélait des plus sommaires : des tables à pupitres de trois et quatre places, une chaire et une chaise pour le maître, des tables à deux places achetées en 1928 et 1933 lors des montées d'effectifs, une bibliothèque renfermant le reliquat des livres scolaires, la réserve de fournitures et les livres de la Bibliothèque scolaire que l'on pouvait emprunter le samedi en fin d'après-midi. En 1950, l'innovation entra à l'école, la Caisse des Ecoles acquit un phonographe « pour permettre de donner des leçons de chant aux élèves ».

La Loi BARANGE du 28 Septembre 1951 permit un meilleur équipement de l'école. La subvention versée par le Conseil Général, souvent complétée par celles de la Caisse des Ecoles et de la Municipalité servit à l'achat du matériel souhaité par la maîtresse : après le phono, on acheta ainsi, un poste de radio pour écouter les émissions de la radio scolaire, des panneaux didactiques, une radio avec tourne-disques en 1960, un nouveau compendium métrique en 1964... Le Conseil chercha même à utiliser les crédits Barangé pour financer les travaux de peinture de la salle de classe en 1955, ce serait autant que la Municipalité n'aurait pas à financer sur ses propres deniers.

Ayant constaté des carences alimentaires préjudiciables à la croissance infantile, le Gouvernement MENDES-FRANCE par Décret 54-1096 du 10 Novembre 1954 imposa <u>la distribution de lait et de sucre à l'école</u>. Cette mesure ne fut pas exécutée à NEUFVY où le Conseil Municipal, toujours soucieux des deniers des contribuables, constatait par délibération du 11 Janvier 1955 « que l'application de ce Décret entraînera une charge énorme pour la Commune et regrette de ne pouvoir décider l'application de cette mesure vu le petit nombre d'élèves fréquentant l'école lesquels sont alimentés en lait et en sucre dans leurs familles ».

La prolongation de la scolarité eut pour conséquence de diminuer encore les effectifs de l'Ecole et obligea, pendant un temps, les élèves les plus âgés à fréquenter le Collège d'Enseignement Secondaire de Compiègne. La Municipalité accorda, par délibération du 29 Août 1961, à chaque élève se rendant à Compiègne, une subvention pour transport scolaire de 65 NF.

En 1967, le Collège d'Enseignement Général de RESSONS ayant été construit, les élèves de Neufvy y furent scolarisés. La Commune adhéra au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) aux fins de scolarisation et participa aux frais de fonctionnement et au paiement des annuités d'emprunt pour la construction.

### La fermeture définitive de l'Ecole

Du fait de la faiblesse des effectifs, aggravée par la scolarisation des enfants les plus âgés au CEG (Collège d'Enseignement Général) de Ressons, la fermeture de l'Ecole de Neufvy devenait inéluctable et son rattachement à celle de Gournay le plus souvent envisagé.

Le Conseil Municipal en demandait le maintien en 1971 arguant du danger de la traversée de la Nationale 17 par des enfants et de l'implantation prochaine de nouvelles habitations. La demande était réitérée en 1972, le Conseil étant convaincu que la fermeture de l'école précipiterait « le dépeuplement de la Commune ».

Le 21 Avril 1972, le Maire annonçait que par lettre du 05 Avril précédent, le Sous Préfet l'informait que l'Inspecteur d'Académie, constatant « la baisse régulière des effectifs depuis 1968, sans espoir de relèvement », avait pris la décision de fermer l'école à la prochaine rentrée. Le Conseil Municipal proposa alors l'accueil des élèves de Neufvy par l'Ecole de Gournay, sous réserve d'un « ramassage régulier des élèves à la charge de l'Etat ou du Département en tout ou partie auquel cas la Commune participerait ». Le service fut mis en place à la rentrée 1972.

La salle de classe de Neufvy se trouvant désaffectée, pour faciliter l'accès de la Mairie aux personnes âgées et handicapées, par délibération du 20 Mars 1975, le Municipalité décidait d'y installer la Salle de Réunion du Conseil Municipal et le Secrétariat de Mairie. L'année suivante, le 19 Février 1976, elle se déterminait à louer le logement de l'instituteur.

Le 23 Mars 1976, le Conseil Municipal examinait la proposition d'un regroupement pédagogique des élèves des Communes de Francières, Hémévillers, Montmartin, Gournay et Neufvy, il en repoussait le « projet compte tenu de la longueur du circuit et du temps nécessaire pour l'accomplir « qui ne permettait pas le retour en famille pour le déjeuner » et demandait l'étude d'un regroupement pédagogique des écoles de Gournay, Neufvy et Moyenneville.

Le 22 Mars 1977, la Municipalité adhérait au Syndicat de scolarisation des enfants des Communes de Neufvy, Gournay et Moyenneville et y désignait ses délégués : Pascal BUFFENOIR et Jacques GOSSART. Les enfants firent la rentrée scolaire 1977 dans la nouvelle structure.

La création d'une Ecole maternelle à Gournay en 1984 compromit le fonctionnement du regroupement pédagogique : le retrait de Gournay fut envisagé. Fort heureusement un compromis intervint qui permit à la structure de perdurer.

En 1989, la participation financière de chacune des Communes au Syndicat scolaire fut redéfinie afin qu'à terme en plus des frais de fonctionnement, soient pris en charge par Neufvy, les frais locatifs lui revenant. Cette même année, la Municipalité de Neufvy subventionna une classe de neige et accorda, l'année suivante, une aide financière à l'Association de Parents d'Elèves organisatrice d'une classe de découverte.

En quelques dizaines d'années, du fait de l'attention nouvelle portée par les parents à la scolarisation et aux études de leurs enfants, nous avons vu, au sein du Conseil Municipal, évoluer favorablement son intérêt à l'égard des enfants scolarisés.

# Quelques instituteurs qui se sont succédés à Neufvy

- 1830-1865 : Pierre Louis WATTEBLED
- 1868 : Jules César LEVASSEUR
- 1874 : Henri Joseph CAULLIER
- 1876 : DELAFOLIE
- 1878 : Jean-Louis LEBORGNE
- 1883 : Pierre Ernest DUFOSSE, Instituteur public
- 1884 : Alexandre Irénée LABITTE
- 1888 : Paul Théodore LABITTE
- 1896: Pierre Ernest DUFOSSE
- 1900 : Eugène Victorice SAILLARD
- 1905 : Léon ALIBERT
- 1908: Gaston CARION
- 1909 : Eugène LHOMME
- 1915 : DUHAMEL
- 1916 : LEVAIRE
- 1917 : LHOMME
- 1919-1921 : Charles JOLY
- 1923 : Mme LAVIOLLETTE
- 1924 : Madeleine LE JORT
- 1925 : Léa FAFET
- 1928 : Mme RIVIERE
- 1929 : Melle ROUYER
- 1931 : Melle LE FLOCH
- 1932 : Marie-Louise CAILLOT
- 1933: Mme GAUTIER
- 1936 : Raymonde COUSIN
- 1945-1948 : Jean SMEE
- 1948-1962 : Marcelle MANET
- 1953 : Jacqueline ARMAND, suppléante
- 1959 : Claude CAVILLON, remplaçante
- 1961 : Marie-France OISEL, suppléante
- 1962 : Elise LANDAIS

Grâce au registre des délibérations du Comité cantonal de l'instruction publique du canton de Ressons pour la période 1834-1846, (8) la vie de Pierre Louis WATTEBLED nous est assez bien connue, de tous les instituteurs de Neufvy, il fut celui qui eut la plus longue carrière professionnelle au village; né le 30 Octobre 1808 à Cressonssacq, il obtint le Brevet de Capacité de second degré à l'enseignement primaire à Amiens le 22 Décembre 1826. Marié à Neufvy avec Claire Eugénie CAUDIEUX, le 1<sup>er</sup> Juillet 1830, il prit ses fonctions d'instituteur, semble-t-il, à ce moment-là. Greffier municipal, il fut associé à toutes les activités de la commune jusqu'à sa retraite professionnelle prise en 1865, mais n'en demeura pas moins influent après cette date, étant compté parmi « les plus haut cotisés » qui délibéraient avec le Conseil Municipal lorsqu'il y était évoqué des questions financières.

### Les secrétaires de Mairie

Pendant tout le XIX° siècle, l'instituteur a été chargé d'office de la fonction de greffier municipal, emploi accessoire indissoluble de sa fonction principale, pris en compte pour sa rémunération par l'octroi annuel d'un complément de salaire accordé par la Commune. Cette pratique semble avoir perduré jusqu'au tournant du XX° siècle.

A la lecture des registres de délibérations municipales, il nous semble qu'il ait existé deux types de secrétaires de mairie :

- ceux dont la prolixité dans la rédaction des délibérations est une bénédiction pour l'historien qui trouve force détails susceptibles de l'éclairer sur les conditions de vie, de travail, de loisirs voire sur les sentiments d'une communauté d'habitants face à des situations particulières...
- ceux qui ont poussé la concision de la rédaction à l'extrême, n'enregistrant que le « dispositif » c'est-à-dire la décision finale du Conseil Municipal, sans rien signaler des alternatives possibles, sans motiver les raisons qui conduisaient la Municipalité à agir dans le sens qu'elle avait choisi dans l'intérêt général. La tâche de l'historien est alors difficile, il peut supputer, mais sans preuve, ne peut affirmer sous peine de tomber dans la subjectivité. Un cas exceptionnel est à signaler : dans l'immédiat après-guerre, un secrétaire de mairie instituteur n'a rien consigné des débats municipaux pendant au moins une année, si on s'en tient aux registres des délibérations municipales, Neufvy a connu, cette année-là, une année blanche, il ne s'y est rien passé...

Pendant ces deux cents ans, je dois dire, sans avoir à les juger, que la quasi-totalité des secrétaires de mairie ont accompli à Neufvy, une tâche consciencieuse, presque tous ont mérité la reconnaissance et l'estime des habitants, mais pour l'un d'eux plus que pour les autres; pourtant, au départ, rien ne prédisposait cet homme à exercer ces fonctions. Qu'il me soit permis de lui rendre hommage bien qu'il soit depuis longtemps décédé. Il s'agit de M. AGNAN qui prit ses fonctions le 1<sup>er</sup> Octobre 1948 en remplacement de Jean SMEE, Secrétaire de Mairie-Instituteur, Le 26 Novembre 1948, le Conseil Municipal agréa ce métreur en bâtiments de Gournay « lui reconnaissant les conditions d'aptitude et d'honorabilité (nécessaires) pour remplir cette fonction ». Le Maire s'aperçut très vite des qualités exceptionnelles de son secrétaire et ne manqua jamais de demander sa promotion au grand choix. Le Conseil considérant que le Secrétaire de Mairie était « un guide éclairé de la Municipalité en matière administrative » suivit ces propositions, il l'autorisa, en 1952, « à assister aux réunions du Conseil Municipal afin d'aider l'élu, secrétaire de séance, dans ses travaux matériels ». Comme tous ses prédécesseurs, en 1954, M. AGNAN fut nommé agent recenseur. On fit appel à ses compétences antérieures de technicien du bâtiment en lui confiant, en 1956, la confection des plans du projet d'agrandissement du préau et de la cour de l'école pour lesquels une provision d'honoraires fut constituée à son endroit. Le dernier Conseil auquel assista M. AGNAN date du 04 Septembre 1959. Atteint d'une maladie incurable à l'époque, il décéda peu après. Il fut remplacé au début de l'année 1960 par Mme MANET. Tous ceux qui l'ont connu se souviennent d'un homme compétent, affable, dévoué à l'intérêt général et attentif aux problèmes qui pouvaient se poser à ses concitoyens.

## Quelques noms de Secrétaires de Mairie trouvés au fil de la consultation des registres :

- 16 Germinal An IX (05 Avril 1801): Pierre PATOUX
- 1<sup>er</sup> Novembre 1815 : Jean BLANGY
- 1907 : M. ALDEBERT, S.M.I.
- 1931: Melle LE FLOCH, S.M.I
- 1932 : Melle Marie-Louise CAILLOT
- 1933 : Mme GAUTIER
- 1934 : M. GAUTIER, Instituteur à Gournay
- 1942: Melle Marie-Louise MORELLE
- 1944 : M. VIEUSE
- 1945-1948 : Jean SMEE
- 1948-1959 : Charles AGNAN
- 1960 : Mme MANET
- 1961-1977: M. Marcel CAUX, Instituteur à Gournay
- 1977: M. Daniel FORGET, Instituteur à Gournay

## Les animateurs de la vie sociale : artisans et commerçants

Les artisans, nous l'avons constaté en étudiant la population, n'ont jamais été nombreux à Neufvy. En 1926 par exemple, on compte un couvreur en la personne de Fernand CAUDIEUX, 60 ans, inscrit sur le registre des patentes depuis Septembre 1921, un entrepreneur de battage, Aimable DAGNIAUX, artisan agricole depuis 1901...

A pareille époque, deux débitants de boissons : Mme Veuve SIMON, installée depuis 1916, Rue du Moulin, près de la Place (sa fille Marguerite lui succèdera) et Henry BEMELMANS, employé de commerce qui prit pour le gérer lui-même à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 1921, le débit de boissons-épicerie que lui céda Henri LAMAURY, tenaient une grande place dans la vie sociale. Les ménagères du village venaient y faire leurs courses alimentaires, presque quotidiennement. C'est à l'épicerie ou à la pompe communale qu'étaient colportées les nouvelles et les rumeurs, distillées parfois médisances et calomnies...

Le soir venu, autour d'une chopine de vin parfois d'un litre, se retrouvaient les ouvriers agricoles célibataires pour discuter des affaires du jour, de la politique... Le dimanche après-midi, ceux qui n'avaient pas à faire chez eux y consommaient et jouaient aux cartes, la matinée pour beaucoup avait été consacrée à « faire du bois » en hiver et à jardiner dès le printemps revenu. Certains dimanches, dans les années 1930, chez BEMELMANS, on dansait au son d'un piano mécanique qu'on alimentait de pièces de monnaie. C'était souvent au café que se concluaient les affaires, que se réunissaient les pompiers après les manœuvres, qu'on se retrouvait après les obsèques pour goûter à la joie d'exister encore, qu'on servait le vin d'honneur après le mariage, il n'était pas rare, pour un même mariage, qu'il y eut deux vins d'honneur : un dans chaque café pour ne mécontenter personne.

Juste après-guerre et peut-être même avant, le vendredi soir, une partie de la jeunesse se rendait à Gournay où le curé, l'abbé LE PEVEDIC, avait ouvert une sorte de ciné-club. Le film qu'il avait retenu était projeté dans une salle annexée au café qui se situe toujours aujourd'hui sur la place de Gournay au croisement de la Route de Flandre et de la rue venant de Neufvy. A quelques occasions, le samedi soir, un bal était donné dans cette même salle; c'était un lieu de rencontres propice aux liaisons durables: chaque jeune fille était chaperonnée... La séance de cinéma achevée ou le bal terminé, on s'en revenait à Neufvy, souvent ensemble, à pied...

## La fête patronale

D'après les registres municipaux, c'est seulement après la guerre 1939-1945 que des festivités spécifiques semblent avoir été organisées à l'occasion de la fête patronale. Un manège, un tir à la carabine et une confiserie venaient s'installer sur la Place, devant l'église, le dimanche qui suivait la Saint Pierre. Au début des années 1950, les bals du dimanche en fin d'après-midi et en soirée étaient animés par le pick-up de Jean SIMON, le radio-technicien de Moyenneville puis la Municipalité fit appel à des orchestres, souvent composés de trois musiciens : un accordéoniste, un saxophoniste et un batteur. Certains se souviendront d'avoir dansé au son de l'accordéon de Vittorio SCANDELLA en 1957, de Françoise REIX en 1967, de Jean-Pierre GOURLET en 1970... Le lundi après-midi la fête reprenait, les enfants du village qui, comme la plupart des actifs, avaient congé ce jour-là, attendaient ce moment : des tours de manège étaient offerts par la Municipalité.

Chaque année le même problème se posait à la Commission municipale chargée des fêtes : trouver un forain qui accepterait de venir installer ses attractions à Neufvy. Ce dernier n'était pas sûr de gagner sa vie en transportant son matériel dans une commune d'un peu plus de 150 habitants, aussi en plus des installations permettant la prise de courant électrique et du paiement de la consommation d'électricité, la commune était obligée de concéder au forain une indemnité compensant la faiblesse de son chiffre d'affaires.

Au début des années 1960, la fermeture des cafés du village obligea à rechercher un débitant extérieur susceptible de tenir une buvette. A partir de 1969, pour attirer du public, on invita des sections de majorettes, des ensembles instrumentaux ou folkloriques : fanfares, groupes artistiques de fifres et de tambours... En 1975, en l'absence de forains, la Municipalité envisagea d'annuler la fête, finalement des arrangements de dernière minute, lui permirent d'avoir lieu, tout comme en 1976 ; elle disparut à la veille des années 1980, remplacée par une messe et un vin d'honneur.

### Les autres festivités

La première célébration publique de la Fête des Mères date du 26 Mai 1957. A cette occasion deux mères de famille nombreuse, particulièrement méritantes, furent honorées et reçurent des mains du Maire en présence du Conseil Municipal, une médaille et un diplôme d'honneur. La cérémonie qui s'était déroulée dans le local de M. Lucien BILLET se termina par un vin d'honneur (agrémenté d'une dégustation de pâtisseries) offert aux récipiendaires et à leur famille par le Conseil municipal. Il arriva après cette date qu'on célébrât épisodiquement la Fête des Mères comme, par exemple, en 1989.

Le premier arbre de Noël fut organisé le 21 Décembre 1957, la Municipalité ayant reçu à ces fins une subvention de 10 000 F, offerte par M. Marcel DASSAULT, Député de l'Oise, elle la compléta pour donner à la festivité l'éclat qu'elle souhaitait : on garnit le sapin « de fleurs, d'oranges et de crottes en chocolat » et on invita les enfants... D'autres arbres de Noël furent organisés notamment en 1979, à partir des profits tirés du Concours hippique organisé en Août 1978 au Bout du Bois. L'arbre de Noël 1985 eut exceptionnellement un caractère intercommunal, il rassembla les enfants du regroupement pédagogique.

Au titre des cérémonies patriotiques, à partir des années 1960, on pavoisa et on fleurit le Monument aux Morts pour le 8 Mai, une cérémonie devant ce même monument et un vin d'honneur étaient organisés pour le 11 Novembre. Pour le 14 Juillet, on innova parfois, ainsi, en 1984, en plus des jeux habituels, un buffet campagnard fut organisé. Pour la célébration du bi-centenaire de la Révolution française, en 1989 donc, un « arbre de la Liberté » fut planté en grande cérémonie, suivi d'un lâcher de ballons et d'un repas convivial. A l'occasion de ce bel anniversaire, la Municipalité offrit un jouet à chacun des enfants de moins de six ans et une séance de cinéma aux autres. En 1991, on commença la célébration par une retraite aux flambeaux le 13 Juillet au soir suivi d'un feu d'artifice et d'un repas, les jeux accoutumés se déroulèrent le lendemain sur la Place après la cérémonie au Monument aux Morts. En 1994, un bal fut organisé lors de la soirée du 13 Juillet, avec dégustation de boissons et de frites...

En 1995, un Comité des Fêtes, sous forme d'Association Loi 1901, fut créé : Denise BURG en fut élue Présidente d'Honneur, ce fut ce Comité qui organisa en Septembre 1995 la première brocante qui rapporta 3 000 F au Bureau d'Aide Sociale.

Ainsi, à partir de 1957, les moments de convivialité d'initiative municipale tendirent à augmenter. Ils facilitèrent l'intégration des nouveaux venus à la communauté d'habitants, renforcèrent la cohésion et la détermination de cette dernière face à des tentatives de mise en péril du cadre de vie (TGV, aéroport), fortifiant chez chacun le sentiment d'appartenance à une communauté de vie.

## Une Société sportive à Neufvy

Quoi qu'on en pense, Neufvy a eu sa société sportive. Quelques années avant la guerre de 1914, un terrain de longue paume fut créé par une initiative privée, son propriétaire constitua une société sportive de longue paume dont les archives municipales gardent les statuts. La Société était ou-

verte aux hommes et aux jeunes gens de la commune qui, membres actifs, participaient aux rencontres, elle acceptait comme membres actifs des sportifs extérieurs qui devaient être parrainés et dont l'admission définitive était prononcée par l'Assemblée générale. La Société comptait encore des membres honoraires qui lui apportaient un soutien plutôt matériel et moral et des membres d'honneur dont la générosité assurait le fonctionnement de la Société. La Société s'interdisait les discussions politiques et religieuses. Les compétitions de longue paume se déroulaient de mai à septembre. La société s'offrait les services d'un « marqueur » rémunéré, chargé, avant toute compétition, de tracer le terrain de jeu. Pierre de CANLERS fut le premier président de cette société qui eut Eugène LHOMME, l'instituteur du village, comme trésorier-secrétaire. Rien n'indique que la Société ait survécu aux ravages que la guerre de 1914-1918 avait provoqués dans la jeunesse.

# Les améliorations apportées à la vie sociale et au cadre de vie

# 1/ La poste et la boîte aux lettres

La Poste aux lettres fut organisée dans toutes les communes conformément à la Loi du 03 Juin 1829 : le 27 Juillet 1828, la Commune avait fait le choix du Bureau de la Poste aux lettres de Ressonssur-Matz pour le service de sa correspondance. Aux termes de la loi, à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1830, une boîte aux lettres fut scellée au mur de la maison commune, à défaut à la maison d'école. On ne sait quand fut installée la première boîte aux lettres à Neufvy mais une lettre datée du 12 Avril 1881 émanant de la Direction des Postes de Beauvais nous apprend que cette boîte fut déplacée et remplacée par une boîte de système THIERY (avec indicateur de levée) et installée en 1881 donc, « dans le mur de la façade de la Maison d'école ».

On ne sait quand un Bureau de Poste fut installé à Gournay, ce fut assurément avant 1878, année où un accord intervint afin de réduire le trajet des « piétons » (facteurs) donc de hâter la distribution du courrier : le Conseil Municipal accepta que le Bout du Bois qui dépendait de Gournay soit desservi par la Poste de Ressons et inversement que la Ferme de la Garenne relevant de Ressons soit rattachée à la Poste de Gournay.

La levée de la boîte était opérée chaque matin par le facteur à l'issue de sa tournée. En 1950, le Conseil Municipal demanda et obtint une deuxième levée du courrier chaque jour en fin d'après midi.

### 2/ Le chemin de fer

En 1869, il fut question d'établir un chemin de fer d'Amiens à Dijon qui aurait traversé le canton de Ressons et qui aurait comblé la lacune qui existait pour aller de Marseille à Londres en passant par Calais, tout cela en évitant Paris où l'on aurait pu établir cette même jonction mais du fait de l'encombrement du trafic, les trains auraient souffert d'importants retards. Le Conseil municipal donna sa pleine adhésion au projet, demandant à ce que l'enquête d'utilité publique fût hâtée...On pensait à Neufvy que le tracé de cette voie passerait par Roye, suivrait la Route des Flandres jusque Pont-Sainte-Maxence et qu'une gare serait élevée à Gournay : le Chemin vicinal n° 73 qui traversait Neufvy aurait alors connu une fréquentation accrue ; cette probabilité engagea le Conseil municipal à demander l'élargissement de cette voie dans la traversée du village. Dans le même temps, dans cette même perspective, la Municipalité de Moyenneville sollicitait l'ouverture d'un chemin rattachant son village au Chemin Vicinal n°73, pour se rapprocher de Neufvy et diminuer la distance d'accès à la gare de Gournay. Malheureusement le projet fut définitivement ajourné, remplacé en 1878, par un autre qui prévoyait une liaison entre Amiens et le canal de l'Ourcq ; l'administration demanda bientôt au Conseil municipal de Neufvy d'approuver l'emplacement projeté de la gare de Moyenneville qui serait placée « à 9,290 km de celle de Tricot et à 6,400 km de celle d'Estrées-Saint-Denis ». Le projet fut

réalisé dans les années qui suivirent, un trafic de voyageurs (bien faible) s'établit et des marchandises pondéreuses (engrais, matériaux de construction, porphyres pour la réfection des routes, matériels agricoles...) purent alors être acheminés sur toute la région par voie de fer.

# 3/ Le téléphone

En 1906, le Conseil Municipal accepta l'installation « d'une cabine essentiellement téléphonique » (on n'y recevrait donc pas les télégrammes). Le poste téléphonique fut finalement établi en 1908 et placé chez LAMAURY, débitant.

Longtemps, la Municipalité versa une indemnité au débitant chez qui était placé le téléphone pour le port à domicile des dépêches.

En 1974, le Conseil Municipal proposa à l'administration des Postes, l'installation d'une cabine téléphonique dans la Commune, la Municipalité s'obligeait, par convention, à fournir le terrain nécessaire à cette construction et à assurer le nettoyage de la cabine mise en service.

En 1986, avec l'accord de la Municipalité, l'administration des Postes et Télécommunications procédait à l'achat d'un terrain pour y construire un abri afin d'y installer un autocommutateur téléphonique.

## 4/ L'électricité

Les premiers travaux d'électrification furent engagés à Neufvy au deuxième semestre 1922 par la Société d'électricité de l'Aronde et du Matz. Les réalisations consistèrent en la pose de deux réverbères (en remplacement de ceux détruits pendant la guerre 1914-1918) et en alimentation électrique pour l'éclairage de la Mairie et du couloir y conduisant (deux lampes), de l'école (une lampe) et du logement de l'instituteur (trois lampes). Une carte postale possédée par Louis POSSIEN (écrite par Mme JOLY, la femme de l'instituteur de Neufvy en 1922) indique que la mise en service effective de ces installations eut lieu à Noël 1922. Dès après les particuliers qui le souhaitaient purent faire procéder à cette installation dans leurs habitations.

La distribution d'électricité fut concédée à partir de 1923 à la Société d'Intérêt Collectif Agricole de l'Aronde et du Matz par convention signée le 17 Octobre 1924. Cette Société s'étant transformée en 1935 en SICA d'électricité de l'Oise, la Commune de Neufvy régularisa sa situation à son égard en signant un avenant à la convention au deuxième semestre 1949, avenant qui prorogeait la convention jusqu'au 31 Décembre 1974...

L'électricité desservit la Ferme du Pré peu après. Fin 1929, elle reçut une ligne à « haute tension », selon l'appellation de l'époque, nous dirions aujourd'hui une ligne-force capable d'actionner des appareillages électriques à usage agricole (concasseurs, coupe-racines, vanneuses...), ce qui diminua la peine des hommes tout en augmentant considérablement le rendement de leur production.

En 1937, un transformateur électrique fut installé derrière le jardin de l'école. La même année, la Commune adhéra au Syndicat départemental d'électrification où elle fut représentée par son Maire.

Le projet d'électrification du Bout du Bois fut évoqué pour la première fois au Conseil Municipal du 11 Juillet 1941; le devis initial s'élevait à près de 74 000 F; 60 % seraient pris en charge par l'Etat, 10 % par le propriétaire de la ferme, 10 % par le concessionnaire, les 20 % restant par la commune. Les travaux furent réalisés courant 1943 pour un coût supérieur de 78 % à la prévision ini-

tiale... que la commune finit par payer sur ses fonds libres en 1949, préférant recourir à l'emprunt pour le paiement d'importants travaux de réfection de ses chemins vicinaux.

En 1967, la Municipalité sollicita le Service d'Aménagement rural dépendant de la Direction Départementale de l'Agriculture pour l'étude de la réfection du réseau électrique communal et sa mise sous tension à 220 volts et confia aux Ponts et Chaussées le contrôle municipal de la concession communale de distribution électrique. Le renforcement du réseau électrique fut exécuté au second semestre 1968 par la Société d'Etudes d'Entreprises Electriques pour un montant de 20 000 F qui bénéficia d'une subvention de 48 % de la part du Conseil Général, la commune payant 32 % du coût sur ses fonds libres et la SICAE le reste. Le réseau électrique desservait alors 45 abonnés au chef-lieu du village, 4 à la Ferme du Bout du Bois, 3 à la Ferme du Pré.

Des travaux de renforcement du réseau électrique furent prévus dans la Rue du Moulin en 1982, travaux que l'on décida d'étendre à l'ensemble de la commune agglomérée en 1984 avec la construction d'un poste de transformation, Place de la Mairie.

En 1935, la Commune généralisa **l'éclairage public** des rues de 17 h 30 à 19 h 15 pendant les mois d'hiver. En 1957, le Maire fut autorisé à faire réaliser la réfection du réseau communal d'éclairage par la SICAE de l'Aronde et du Matz. On remplaça alors les dix lampes qui assuraient l'éclairage public par dix lampadaires et on étendit le réseau en plaçant quatre nouveaux lampadaires en des lieux non encore desservis. La durée de fonctionnement de l'éclairage public fut encore modifiée en 1990, furent alors prévues deux phases : l'une commençant à 6 h 30 du matin jusqu'au lever du jour, l'autre débutant à la tombée de la nuit jusque 20 h 30. En 1999, furent entrepris, une fois encore, des travaux de renforcement de l'éclairage public et en 2000 fut mis en conformité le tableau d'alimentation électrique de la Mairie, réglant l'éclairage communal.

## 5/ L'adduction d'eau

Jusqu'au milieu des années 1960, pour leurs besoins en eau potable, les habitants du village qui n'avaient pas leurs propres puits ou qui ne pouvaient bénéficier de celui d'un voisin, eurent recours au puits communal en utilisant la pompe dont le dernier exemplaire avait été remplacé au cours du dernier trimestre 1950. La Commune, responsable de la santé de ses habitants, procédait régulièrement aux analyses de l'eau de son puits, souci que ne partageaient pas les nombreux propriétaires de puits particuliers qui, de fait, consommaient une eau de qualité parfois douteuse. Jusqu'en 1949, la situation semblait ne pas troubler les habitants, cela jusqu'à l'apparition de la poliomyélite dont furent frappés quelques enfants de la commune. Certains accusèrent l'eau d'être la source du mal.

Le 13 Août 1949, le Préfet recevait favorablement le pré-projet d'adduction d'eau de la Commune présenté au Conseil Municipal du 23 Juillet précédent, pour le préparer, le Maire s'était assuré la collaboration technique gracieuse du Génie Rural, émanation du Ministère de l'Agriculture visant au développement et à la modernisation des campagnes.

L'épidémie de poliomyélite ayant été circonscrite, le financement des travaux s'avérant problématique, la réalisation de l'adduction d'eau fut longtemps différée bien que le dossier définitif ait été prêt dès la fin de l'année 1952 à la suite du Conseil Municipal du 18 Novembre. La Municipalité de Neufvy réalisa l'intérêt, pour elle, de former un Syndicat d'adduction d'eau avec celle de Gournay qui avait déjà effectué, seule, les travaux nécessaires à l'approvisionnement en eau des habitants de sa commune. Le syndicat assurerait « la totalité des travaux nécessaires à la construction et à l'exploitation du service des eaux » et exercerait « tous les droits et pouvoirs dévolus aux Communes en ce domaine ». Chaque commune y serait représentée par son Maire et deux délégués du Conseil municipal, le Receveur municipal de Gournay assurant la gestion financière du Syndicat. Au moment de la réalisation de l'adduction d'eau, la commune de Neufvy paya une fois pour toutes une

somme de 500 000 F au Syndicat au titre du premier établissement et d'utilisateur des installations déjà mises en place par Gournay. Le Syndicat décida de la quote-part de chaque commune aux dépenses de grosses réparations (75% pour Gournay et 25% pour Neufvy) et décida que le prix de vente de l'eau couvrirait les frais de fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations et une part des annuités d'intérêts des emprunts déjà contractés. C'est donc sur ces bases que fut établie la participation de Neufvy au Syndicat, clauses que le Conseil municipal du 18 Novembre 1952 avalisa.

Il fallut attendre plus de dix ans pour voir le projet entrer dans sa phase de réalisation : le 11 Septembre 1963, le Conseil municipal de Neufvy approuvait le dispositif technique d'alimentation en eau potable, autorisait le Maire à signer le projet définitif et à en assurer l'exécution, lui donnait pouvoir pour signer auprès de la Caisse d'Epargne un contrat de prêt au principal de 107 000 F au taux de 5,25% à rembourser à compter de 1963.

En 1964, appelé à choisir le genre de canalisation à adopter pour l'adduction d'eau, le Conseil opta pour la solution la plus économique c'est-à-dire les «conduites en amiante-ciment » pour le réseau principal et des « tuyaux en matière plastique PVC » pour les branchements particuliers. Le réseau d'adduction d'eau, utilisant le puits communal de Gournay, entra en fonctionnement le 31 Octobre 1964. A l'époque, le règlement du service des eaux prévoyait une redevance forfaitaire annuelle de 90 F pour 30 m3 pour les branchements de 20 mm, portée à 215 F pour 100 m3 d'eau pour les branchements de 30 mm.

Cette même année, le 11 Avril 1964, le Conseil Municipal concédait au Syndicat d'adduction d'eau de Lataule-Belloy la desserte en eau potable de la Ferme du Bout du Bois. Pour la Ferme du Pré, autre écart de la commune, la Municipalité autorisa son rattachement au Syndicat de Moyenneville-Wacquemoulin; elle participa aux frais d'amenée de l'eau à la ferme qui ne fut effective qu'en 1971.

En 1990, le Conseil municipal refusa que l'affermage de la distribution de l'eau soit confié à la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage qui avait déjà en charge les réseaux de Gournay et du Syndicat de Lataule, le prix de l'eau fut porté à 4 F le m3, les forfaits restant inchangés. En 1992, le Conseil revint sur sa position, acceptant d'affermer la distribution de l'eau à la SLEE qui surtaxerait les consommateurs de 1,50 F le m3, somme qui serait reversée à la Commune. Fin 1993, un bilan de l'exploitation de l'eau fut présenté par la SLEE qui avait escompté vendre, en année pleine, 1600 m3 d'eau aux 61 foyers clients au village, qui en avait effectivement vendu 1295 m3, ce qui permit à la commune de percevoir, pour la première fois, 1 942,50 F de surtaxe communale attachée à l'eau.

## 6/ Les travaux de bordurage

Ils commencèrent en 1969, année où l'on construisit 130 mètres de bordures de caniveaux, Rue de Moyenneville. Le programme quadriennal 1972-1975, prévoyait la réalisation de bordures et de caniveaux le long du Chemin départemental n° 73 pour 1974 et sur les voies communales pour 1975. C'est en 1978, seulement, que les bordures de trottoirs furent posées Rue de Méry et Rue du Moulin et en 1979, Rue d'En Bas, Rue du Bout du Bout du Bois, Place publique, Place de la Mairie et rue du Jeu de Paume. En 1984-1985, la commune entreprit des travaux de bordurage près du tournant : la pose de bordures permettant de constituer un trottoir pour les piétons donc d'améliorer leur sécurité. On constata en 1988 que les bordures de la Rue Robert Billet s'écaillaient. En 1991-1992, des travaux de bordurage furent réalisés Rue du Moulin et une réfection entreprise Rue Robert Billet et Place du Jeu de Paume. En 1984, on commença le busage des eaux pluviales.

## 7/Le ramassage des ordures ménagères

Constatant qu'il était impossible de prévoir un ramassage des ordures ménagères dans le cadre du SIVOM de Ressons, en Avril 1968, le Maire fut autorisé à signer un contrat avec une entreprise privée sur la base d'un ramassage par quinzaine et d'une rémunération annuelle forfaitaire de 5,40 F par habitant. En 1976, la commune décidait d'adhérer au SIVOM à vocation de collecte et de traitement des ordures ménagères de Ressons.

# 8/L'abri pour voyageurs

Longtemps, seul un car pour Compiègne a desservi le village le samedi après-midi, il permettait à ses habitants de se rendre à la ville et au marché. Les enfants de plus de onze ans n'étant plus scolarisés à l'école du village mais au Collège de Ressons ou dans les établissements de Compiègne où ils se rendaient en autocar, pour les protéger des intempéries, en 1971, la Municipalité acquit pour eux un abri pour voyageurs qu'elle fit installer, Place de l'Eglise, le long du CD n°73.

# 9/ L'entretien des espaces verts

En 1995, l'entretien des espaces verts de la commune fut concédé à une entreprise privée, l'entreprise Philippe DE SMEDT

### 10/ Gaz de France

Le Conseil Municipal du 23 Février 1982 ne formula aucune observation à l'occasion de l'enquête de stockage souterrain de gaz à Gournay. En 1983, au titre de la taxe professionnelle versée par Gaz de France, la commune reçut 10 000 F pour 1981, autant pour 1982, cette manne accroissait sensiblement ses ressources. En 1994, Gaz de France proposa d'alimenter la commune en gaz si le nombre d'abonnés se révélait suffisant.

## 11/ Attirer de nouveaux habitants

Longtemps, Neufvy n'a conservé que son habitat ancien bâti aux XVIII° et XIX° siècles ; les maisons anciennes furent plus ou moins rénovées ou réhabilitées après les années 1950. Un permis de construire fut attribué en 1964 pour la construction de deux habitations à la Ferme du Pré. La chute de la population au début des années 1970, alarma la Municipalité qui, à partir de 1975, chercha sur la commune un lieu propice pour réaliser un lotissement, seul moyen trouvé pour amener une population nouvelle : des terrains furent prospectés, des propriétaires contactés. Il fallut attendre 1980 pour qu'un projet de lotissement soit mis à l'étude par M. BUFFENOIR.

En 1990, du fait de l'augmentation du nombre des permis de construire, la commune institua une taxe locale d'équipement sur toutes les catégories d'immeubles ce qui lui permit de se constituer des ressources pour faire face aux dépenses d'équipements urbains.

### 12/ Le Train à Grande Vitesse

En 1992, le tracé du T.G.V. suscita une polémique. Allait-il passer tout droit de Paris à Calais ou allait-il faire un crochet par Amiens pour desservir la capitale de la Région ? Si cette dernière option était retenue, un embranchement serait construit au nord de Montmartin (à sept kilomètres de

Neufvy): une voie rejoindrait Lille, l'autre, virant au nord ouest, passerait au sud du village pour gagner Amiens. Le Conseil municipal se saisit de la question et, par avance, désapprouva le projet qui finalement ne se réalisa pas.

# 13/ L'aéroport international de Rouvillers

Saisi d'un projet de construction d'aéroport international à implanter sur la commune de Rouvillers, le Conseil municipal du 19 Février 1996 en refusa la perspective d'autant plus que les Municipalités du secteur n'y avaient pas été associées ; il décida d'informer la population de tous les aspects néfastes du projet et de l'appeler à manifester sa réprobation. Le 22 Février 1996, une réunion publique d'information était organisée à la Mairie. Elle fut suivie de manifestations intercommunales dans les semaines qui suivirent. Quelques mois après, les Pouvoirs Publics abrogeaient le projet

# 14/ Le projet de station d'épuration

La réglementation sanitaire ayant prévu en 1996, qu'à partir de 2005, les communes seraient tenues à un assainissement des eaux usées rejetées par leurs habitants et industriels, la Municipalité s'en préoccupa dès aussitôt en ordonnant une étude sur un projet d'assainissement collectif qu'elle confia à Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. La demande d'étude fut formalisée en 1997 pour un coût de 55 000 F qui obtint une subvention de 70% de l'Agence de l'Eau et de 10% du Conseil Général en vue de la réalisation d'une station d'épuration intercommunale.

En conclusion de ce chapitre, nous pouvons assurer, ainsi que nous l'avons constaté que, dans son développement, rien ne distingue la Commune de Neufvy des communes environnantes. La Municipalité s'est évertuée à maintenir l'école, source de cohésion communale, autant qu'il était raisonnable de le faire. Les Conseils municipaux successifs, toujours soucieux des deniers publics, ont toujours recherché les subventions possibles et se sont adaptés aux structures nouvelles en adhérant aux associations profitables à la Commune afin de toujours répondre au mieux à l'intérêt général.

### **NOTES**

- 1. Annales historiques compiégnoises, n° 99-100, P. 40
- 2. Idem, p. 41
- 3. Délibération du 17 Frimaire An XI (07 Décembre 1802)
- 4. Délibération du 30 Ventôse An II (10 Mars 1794)
- 5. Délibération du 02 Floréal An XI (21 Avril 1803) et 22 Frimaire An XIII (12 Décembre 1804
- 6. Délibération du 03 Thermidor An XI (21 Juillet 1803)
- 7. Archives départementales de l'Oise Liasse 1TP4495
- 8. Idem